



octobre
2018 N°4

SOMMAIRE

Edito	2
L'écho des commissions	3 / 13
Vivre ensemble	6
Voie verte	7 à 9
Com Com	10
Environnement	11
Vie associative	12 / 17
Agenda	18
État civil	19



Mes chers concitoyens,

Faisons une petite rétrospective sur cet été riche en événements : en juin, les 80 ans de l'Etoile Sportive Suménoise ; en juillet, les 70 ans de l'ASS Basket et les 30 ans de l'ACAM ; la fête de la Voie verte lors de la cérémonie du 14 juillet ; et, traditionnellement, les Transes cévenoles et la Fête votive qui furent à nouveau de belles éditions. Sans compter toutes les animations, ateliers et sorties des multiples autres organisateurs.

Un grand Merci à tous les acteurs de ces festivités !

Mais cet été, le travail sur les dossiers d'investissement importants s'est poursuivi sans interruption. Ils concernent la station d'épuration, le plan local d'urbanisme, le schéma directeur d'eau potable, la médiathèque, le centre d'interprétation des Cévennes méridionales, incluant les sentiers de randonnée.

Par ailleurs, des questions fondamentales nous sont posées : le développement de notre commune, son intégration dans un territoire intercommunal et les compétences qu'il faudra mutualiser avec ce dernier ; c'est le nouveau défi posé aux communes rurales comme la nôtre qui n'ont pas beaucoup de latitude, aussi bien financière que légale. Afin de prendre en compte ces multiples enjeux, nous devons participer activement à la réalisation d'un « Projet de territoire » qui doit être élaboré avec les habitants. Ce document tracera des pistes d'avenir pour notre environnement quotidien et le devenir de notre village. Je vous donne donc rendez-vous lors des réunions publiques que nous organiserons pour débattre des différentes perspectives qui s'offrent à Sumène. Au plaisir de vous y rencontrer !

Jérôme Morali, maire



CONCOURS HABILLAGÉ DE L'ASCENSEUR

C'est le projet de Dominique Reverdy qui propose un trompe l'œil "Tour" pour habiller l'ascenseur qui a été retenu. Nous remercions vivement l'ensemble des candidats qui ont déposé des propositions.

COMMISSION URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Nous arrivons en dernière phase de travail sur l'élaboration du PLU. Voici les étapes à venir, les dates en sont indicatives. Nous espérons voir l'aboutissement de ce projet important qui va régir l'urbanisme de la commune dès mars ou avril 2019.

- Le 8 novembre, dernière réunion du Comité de pilotage avec les services de l'Etat et du Département (PPA).

Le **8 novembre à 18h**, vous serez conviés à une **RÉUNION PUBLIQUE** afin de prendre connaissance du projet de zonage et des règlements par zone ainsi que des Opérations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- Un conseil municipal délibèrera pour arrêter le PLU. Le dossier complet sera alors transmis aux PPA pour avis officiel, délai maximum de 3 mois. Entretemps, nous saisissons le tribunal administratif pour nommer un commissaire-enquêteur. Pendant la période d'enquête publique d'un mois, vous pourrez faire part de vos remarques. Celui-ci rendra son rapport sous un mois. L'approbation définitive devrait advenir en avril 2019.

COMMISSION FINANCES/ÉCONOMIE

Le point sur le projet de développement économique.

> CENTRE D'INTERPRÉTATION DES CÉVENNES MÉRIDIONALES EN LIEN AVEC UN RÉSEAU DE SENTIERS DE RANDONNÉE

Financement

Le dossier est passé en Comité technique du Gal Cévennes qui porte les dossiers auprès de l'Europe. Répondant aux critères demandés, il a été accepté avec une note de 18,89/20. Il a ensuite été présenté au Comité de programmation où il a obtenu un avis d'opportunité favorable avec la note de 15,50.

Concrètement la subvention obtenue auprès de l'Europe, programme Leader, s'ajoute aux autres financeurs pour un montant de 64.000€ qui est le montant maximum pouvant être octroyé.

Montants notifiés :

- auprès de la Région 110 858 €
- auprès de l'Etat (Contrat de ruralité) 111 678 €
- auprès du Département du Gard 109 794 €
- auprès du Parc National des Cévennes 5 038 €.

Le montant estimatif du projet s'élève à 559 888 € avec la répartition suivante :

- Réhabilitation bâtiment : 237 957 €
- Aménagement intérieur : 157 080 €
- Scénographie : 50 527 €
- Aménagement des sentiers : 53 000 €
- Honoraires du maître d'œuvre 12,3% : 61 324 €

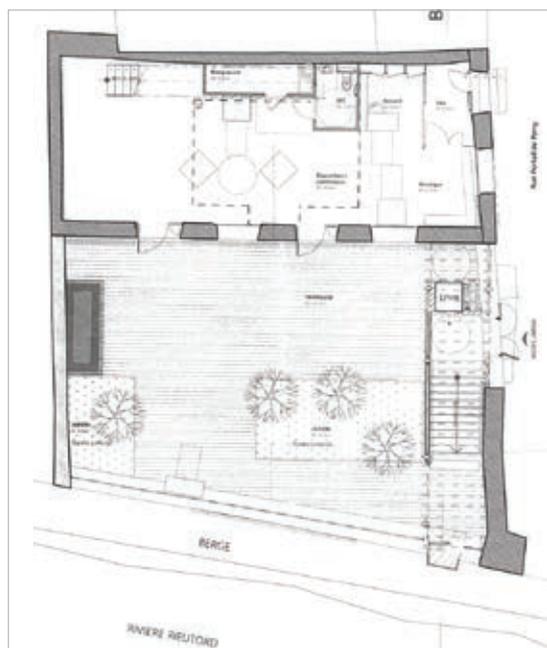
Le total des subventions s'élevant à 401 368 €, le pourcentage de subventions est de 72%. Le reste à charge pour la commune est donc de 158 520 €.

On peut noter que ce reste à charge est inférieur au montant des travaux de réhabilitation à effectuer si la commune avait souhaité mettre la salle en état de fonctionner.

La communauté de communes participera à travers la valorisation des sentiers (ex : pose des panneaux d'interprétation) ; l'office du tourisme se chargera de la communication (nouveau cartoguide, flyers...).

Actualités

Le maître d'œuvre qui est l'agence ARSCENES de Montpellier va soumettre au conseil le projet définitif qui permettra de lancer les appels d'offre aux entreprises. Cette phase devrait se dérouler d'ici fin de l'année. Les travaux proprement dits pourraient commencer en mars 2019.



En parallèle, des réunions se tiendront avec les différents partenaires et acteurs du territoire, qui interviendront sur le lieu et les sentiers. Des groupes de travail sont par ailleurs constitués pour rédiger les contenus informatifs lisibles sur les éléments scénographiques.

Invitation

Que vous soyez commerçants, hébergeurs, autres acteurs du tourisme ou en lien potentiel avec le projet, vous êtes invités le **mardi 13 novembre à 20h30** à une première réunion de pilotage du projet.

> SUBVENTIONS

Médiathèque

Financement pour le matériel/mobilier/informatique et numérique/acquisitions de d'ouvrages : 40 706 HT
Subventions obtenues : DRAC 13 994 € ; Département 7 893 € = 21 888 € soit 54% des dépenses.

Travaux ancienne mairie

Financement pour travaux d'aménagement médiathèque et chaufferie du bâtiment.

Subventions obtenues : DRAC 19 995 € ; Région 21 800 € = 41 795 € soit 62,7% des dépenses

A noter que la chaudière bois alimentera l'ensemble du bâtiment : les archives, le centre médical communal, l'Escale et la médiathèque.

**|> DEUX ŒUVRES DE PAUL CHOLLET
OFFERTES À LA COMMUNE.**

Paul Chollet est né à Nantes le 6 mai 1936, il y a fait les Beaux-arts, puis ceux de Paris à la fin des années 50 où il a rencontré Françoise sa future épouse. Après un appel obligé de 2 ans en Algérie, il est devenu professeur d'arts plastiques dans plusieurs établissements spécialisés pour enfants en difficulté, mais sans jamais cesser de peindre ou dessiner.

Il a exposé à Paris à plusieurs reprises, ainsi que dans le sud-est de la France dans des lieux tels que Saucet-les-Pins ou Toulouse.

Paul et Françoise Chollet ont découvert Cézas à l'été 1968 et, devenus amoureux de ce hameau, ils n'ont eu cesse d'y revenir depuis. C'est après y avoir acheté et restauré une ancienne bergerie, qu'ils s'y sont installés à demeure dès leur retraite à la fin des années 90, ils n'auraient pu aller ailleurs ! Pendant vingt belles années Paul Chollet a pu poursuivre son travail, notamment sur les paysages de la région (les Cagnasses, la Séranne) et les mûriers, en utilisant souvent des techniques assez différentes (collages, linogravures, peintures acryliques, etc.).

Les dernières années furent plus difficiles à cause de la maladie qui l'a emporté en décembre 2011.

Les cendres de Paul Chollet (et celles de sa femme Françoise décédée en juillet 2014) reposent aujourd'hui au cimetière du Prieuré de Cézas.

La famille de Paul Chollet a fait don à la commune de deux de ses œuvres qui seront exposées dans les locaux de la Mairie, qu'elle en soit ici remerciée.

Ces œuvres montrent un mûrier stylisé et un paysage des Cévennes, voici ce qu'en disait Paul Chollet :



« j'ai été conquis par les paysages de cette région, j'ai exposé à Paris entre autres sujets, celui du « mûrier » arbre (très cévenol et très utile à une époque) qui me fascinait par sa forme et ses couleurs surtout à l'automne »...« Devant le paysage, les paysages plutôt parce que dans ce sujet il y en a mille, j'éprouve bien des sensations, et puis le désir et le souci de traduire plastiquement ces sensations. La peinture vient alors, tout se transforme. Quelle est la part de réalité ? En partie « reproduction » du sujet ou seulement peinture ou les deux à la fois ? »

Pour découvrir plus amplement le travail artistique de Paul Chollet vous pouvez consulter les pages suivantes :
<https://www.instagram.com/paul.chollet.paintings/>
<https://www.youtube.com/watch?v=1IreHvflB-w>

Marie Christine Calais

**|> JOURNÉE INTERCOMMUNALE
DES ASSOCIATIONS**

La cinquième Journée Intercommunale des Associations s'est déroulée le samedi 8 septembre, au camping du Tivoli, commune de Laroque.

Le soleil et plus de 70 associations (dont 5 de Sumène) étaient au rendez-vous, mais aussi le public qui est venu nombreux pour rencontrer et s'informer auprès des représentants du tissu associatif local. Chacun pouvant trouver là bon nombre d'activités ou centres d'intérêt proposés.



Les élus locaux se sont exprimés, soulignant l'importance de la vie associative sur le territoire de la communauté de communes.

La commune de Laroque a offert l'apéritif aux personnes présentes, la restauration était assurée conjointement par le Rugby club Vallée de l'Hérault et le Club de basket de Sumène.

Une belle manifestation, orchestrée de main de maître, qui ouvre les portes à une nouvelle saison d'activités !

Après St Bauzille de Putois, Sumène, Cazilhac et Laroque, c'est la commune de Brissac qui prendra le relais en septembre 2019.

Notre Maison des services a tourné à plein régime cet été, même s'il a fallu réduire quelques fois les horaires d'ouverture pour cause de travaux. Ils seront encore un peu perturbés cet automne, car Emma Sorbier, la responsable, doit partir en stage. Ensuite le montage des étagères, puis l'équipement des livres/CD/DVD monopoliseront les bénévoles et l'espace. Nous nous efforçons toujours malgré tout d'assurer un service correct, grâce au renfort des élus.

Plusieurs guichets de proximité ayant disparu (CAF, CARSAT, cartes grises...), vous êtes de plus en plus nombreux à venir demander une assistance pour les démarches sur ordinateur, et Emma a toutes les compétences requises pour rendre ce service. Ceci en tout respect de la confidentialité, bien entendu. Il en va de même pour les permanences de la nouvelle assistante sociale, Anne Dauriac, qui reçoit chaque jeudi matin (prendre RV au 04 66 77 09 10) et pour la mutuelle communale Muteo qui attire régulièrement de nouveaux adhérents.

Les touristes, eux aussi, apprécient d'être accueillis et informés sur place, mais regrettent souvent que nous n'ayons pas le temps de leur faire visiter le village ; il serait nécessaire de trouver des solutions alternatives, nous y réfléchissons...

En ce qui concerne la santé, plusieurs conférences sont prévues dans la salle du Diguedan, elles sont annoncées dans l'agenda, en page 18. Elles sont gratuites, animées par des personnes compétentes et la bonne humeur y règne ! Nous rappelons que les associations de Sumène peuvent utiliser l'Escale pour des réunions de travail ou de bureau, il suffit de réserver un créneau et de ranger après usage. En plus de tout cela, à l'Escale on trouve aussi tout un stock d'informations : vie quotidienne, petites annonces, spectacles, sorties, annonces des associations, etc...

Et bientôt, notre médiathèque tant attendue, pour laquelle s'affaire avec passion toute l'équipe de bénévoles ! Au plaisir de vous y rencontrer !



Un groupe de travail se fait expliquer le fonctionnement du logiciel ...



> LES DEPLACEMENTS

C'est un des soucis quotidiens des habitants, en particulier pour les petits trajets : comment me rendre à un rendez-vous à Ganges, au marché, au cinéma ? Comment aller visiter un malade au Vigan ? Et pour les plus jeunes : comment me rendre à certaines activités ou sorties en dehors des horaires scolaires ?

Nous sommes desservis de façon très limitée par Edgard (qui s'appelle maintenant liO, pour lien et Occitanie, et aussi acronyme de Lignes Intermodales d'Occitanie) et l'autostop, bien que très efficace, n'est pas toujours envisageable pour les jeunes enfants ou les personnes âgées.

Vers Ganges, nous avons maintenant la Voie verte, une habitude à prendre, spécialement pour les jeunes et moins jeunes cyclistes. Un cheminement sera bientôt créé pour accéder en toute sécurité au collège ou au centre-ville.

Sachez que l'atelier de l'association Sésame (route de Ganges, avant la gendarmerie) répare des vélos et les vend à petit prix.

Pour les trajets réguliers vers Nîmes, Alès ou Montpellier par exemple, il y a une solution : ce sont les plate-formes de covoiturage classiques qui garantissent la ponctualité et le sérieux des conducteurs comme des covoitureurs ; certaines sont gratuites ; mais les offres ne sont pas très nombreuses.

Pour les déplacements ponctuels de proximité, l'Escale reçoit des demandes mais très peu d'offres.

Nous incitons donc les Suménois qui se rendent en voiture vers les villes ou villages environnants à offrir leurs services en échange d'une petite contribution ; l'occasion de rentabiliser leurs déplacements et de faire connaissance avec d'autres !

HISTOIRES VRAIES

|> CHIENS

Malgré toutes nos actions de prévention, des chiens se promènent encore dans le village, sans leurs maîtres ou parfois très loin de leurs maîtres. Outre le fait que certains habitants ont tout simplement peur des chiens, ces animaux laissent leurs excréments là où ils passent. Notre nouvelle garde-champêtre, Sabine Vallance, à la demande des élus, a mis en garde chacun des propriétaires identifiés sur la divagation de leurs animaux. Dans un second temps, si le problème persiste, ces chiens seront capturés et confiés à la société de fourrière SACPA à Vallerargues avec qui la commune a signé une convention. Par ailleurs ces propriétaires en infraction seront susceptibles d'écoper d'une amende.

|> PAYSAGES DE DÉSOLATION

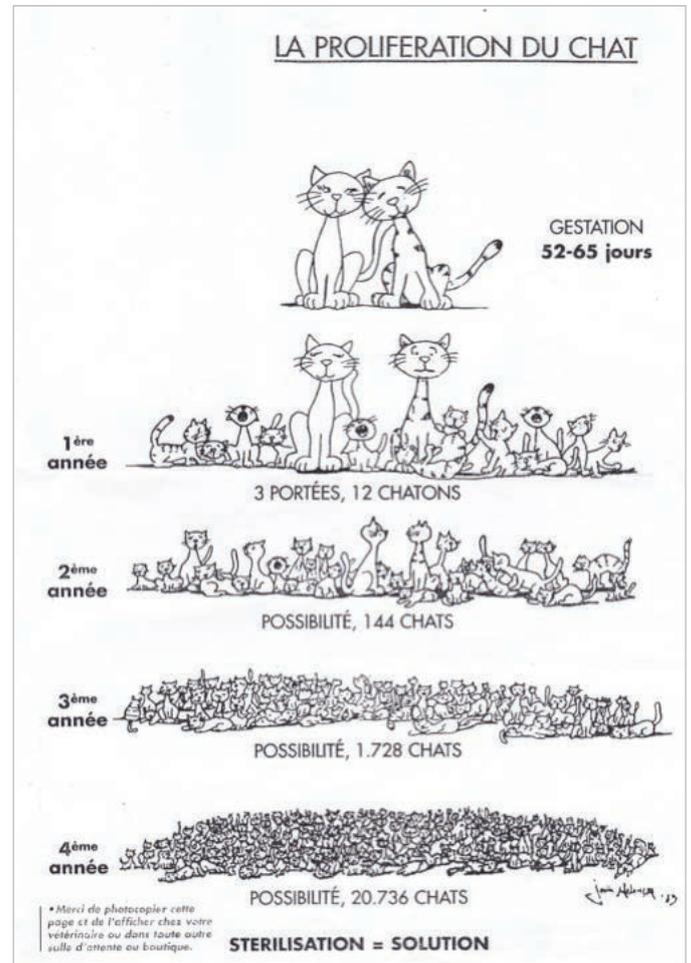
Encombrants : à partir du 1^{er} novembre FIN de l'enlèvement aux poubelles le vendredi matin.

Un autre point est particulièrement récurrent, les encombrants. Tout l'été, nous avons assisté à des dépôts volumineux d'objets divers et variés près des poubelles grises. Des déménagements complets ont atterri sur la chaussée, laissant pendant plusieurs jours ces encombrants à la vue de tous et des touristes qui ont pu apprécier la propreté du village.

Les services techniques de la mairie n'étant pas un service de déménagement, il faut obligatoirement se rendre à la déchetterie de Ganges pour y déposer ses encombrants.

Si vous avez du mobilier (ex : canapé), un appareil ménager volumineux (ex : frigo), que vous soyez sans possibilité de le déplacer vous-même, un appel à la mairie permettra sa prise en charge (tél. : 04 67 81 30 05).

Nous espérons un effort majeur de la population pour freiner cette mauvaise habitude.



|> CHATS, CHATS, CHATS ...

La prolifération de chats errants dans le village devient préoccupante.

Ces chats se battent, déchirent les sacs poubelles, urinent et défèquent dans les impasses... Bref, il faut intervenir afin d'éviter la surpopulation, synonyme de nuisances, de problèmes sanitaires et parfois de maltraitance animale.

Euthanasier un chat n'est pas une solution, il faut les stériliser afin d'en limiter le nombre de façon durable.

Pour ce faire, la commune a signé une convention avec l'association « 30 millions d'amis » afin que celle-ci stérilise et tatoue gratuitement les chats errants qui lui sont apportés et les relâche ensuite sur leur territoire.

Mais l'association ne peut pas se charger de les attraper ! La mairie met donc gratuitement à la disposition des habitants des cages-pièges qu'ils peuvent placer dans leur quartier pour récupérer les chats abandonnés.

Pour un résultat efficace et rapide, mobilisez-vous !

Les humains et les félins, tout le monde y gagnera !

Et si vous avez un chat de compagnie, pensez à le faire stériliser et tatouer ! Une aide peut vous être apportée.

|> AIDE AU TRANSPORT SCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2018/2019, le CCAS renouvelle son aide exceptionnelle de 15 € pour chaque jeune de la commune ayant des frais de transport scolaire et étant scolarisé dans un collège ou un lycée (quelque soit le lieu). Si vous souhaitez bénéficier de cette contribution, vous pouvez faire la demande à l'Escale en présentant : un justificatif de paiement du transporteur + un justificatif de domicile et un RIB pour le remboursement.

Les demandes sont à déposer jusqu'à fin décembre 2018 dernier délai.

|> ADRESSE MAIL

Pour info vous pouvez a présent contacter le CCAS à l'adresse mail suivante :

ccas.sumene@outlook.fr

Jean-Philippe Lourdais

TAXE DE SEJOUR BONNE NOUVELLE !

Suite à une décision ministérielle, nous revenons à partir du 1^{er} janvier 2019 à un calcul de la taxe de séjour au réel, par nuitée effectuée. Seul le nombre d'étoiles est pris en compte pour différencier les hébergements. Ce mode de calcul est beaucoup mieux adapté à la réalité de nos locations qui comptent principalement des hôtels de tourisme et meublés non classés.

Seule obligation pour les hébergeurs : s'identifier par un numéro qui leur permettra aussi de figurer sur les sites internet de location. Vous trouverez sur ce site internet toutes les explications nécessaires.

<https://cevennesgangeoisesetsumenoises.taxesejour.fr/?connected=0>

Vous pouvez également vous renseigner auprès de la Communauté de Communes en appelant le 04 67 73 78 60, mais des informations personnalisées vous seront prochainement envoyées.

(VOIR DÉLIBÉRATION PAGE 15 DU CAHIER CENTRAL)



VOIE VERTE CODE DE BONNE CONDUITE

La Voie Verte Sumène-Ganges est ouverte officiellement depuis le 12 juillet !

Piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite, respectons-nous mutuellement et sachons partager en bonne intelligence un espace ouvert à tous.

Pour éviter les conflits entre utilisateurs n'ayant pas toujours les mêmes besoins, les mêmes attentes, ni les mêmes vitesses de déplacement, gardez à l'esprit que cet espace est ouvert à tous les usagers non motorisés.

En donnant la priorité aux plus lents, voici quelques unes des règles pour favoriser le respect mutuel et garantir la convivialité des voies vertes.

En vous déplaçant, tenez-vous le plus sur la droite de la voie pour laisser suffisamment de place pour vous doubler ou vous croiser.

Avertissez de votre venue (sonnette obligatoire sur les vélos), ralentissez et gardez une distance de sécurité lorsque vous doublez ou croisez d'autres usagers. Tenez compte des enfants, ou des animaux, qui peuvent avoir des mouvements inattendus.

Si vous êtes en groupe, sachez ne pas prendre toute la largeur de la piste et mettez vous en file pour laisser les autres usagers vous croiser ou vous doubler.

Ne stationnez pas au milieu de la voie. Choisissez un espace dégagé pour vous arrêter. Utilisez les bas-côtés ou les espaces de repos lorsqu'ils existent.

Restez dans l'emprise de la voie et de ses abords aménagés. Respectez les plantations, le mobilier et les aménagements mis à la disposition de tous (tables, bancs, panneaux d'informations,...). Utilisez les toilettes et les poubelles lorsqu'elles existent. A défaut, emportez vos détritrus avec vous.

Respectez les propriétés et la quiétude des riverains.

Propriétaires de chiens, tenez votre animal en laisse. Evitez de barrer tout passage avec votre laisse.

Lorsqu'un itinéraire est autorisé à certains véhicules motorisés (véhicules de service, de secours, d'entretien, riverains, engins agricoles), laissez leur la place pour passer.

Dernier conseil : ne soyez pas économe sur le « bonjour » et le sourire.

NB : Le code de la route considère le roller comme un piéton et le cycliste comme un véhicule !

Pascale Castanier

VOIE VERTE

MICRO TROTTOIR, SANS MICRO ET SANS TROTTOIR, SUR LA VOIE VERTE.

Réalisé entre le 7 et 9 septembre.

Sophie de Ganges, entre 20 et 40 ans, fait du footing pour l'entraînement, le fait 4 fois par semaine, soit le matin soit le soir, seule avec son chien (tenu en laisse). « La voie verte est bien entretenue, il n'y a pas de déchets par terre ».

Aurélien du Vigan, moins de 20 ans, fait du footing pour l'entraînement, le fait une fois par semaine, plutôt le soir, seul ou en famille. « Très agréable, une très belle vue ».

Simon de Ganges, moins de 20 ans, fait du footing ou de la marche, pour la promenade et l'entraînement, le fait moins d'une fois par semaine, en famille, et plutôt le soir. « Toutes ces montagnes c'est très beau à voir ».

Brigitte de Sumène, plus de 60 ans, fait du vélo pour l'entraînement, le fait 3 fois par semaine, entre ami(e)s, plutôt le soir. « C'est très bien, je prends le temps de regarder le paysage ».

Thérèse de Sumène, plus de 60 ans, fait du vélo et de la marche, pour l'entraînement, le fait 3 fois par semaine, seule et plutôt le soir. « J'en suis ravie, ça manquait ! ».

Fabienne de Sumène, entre 40 et 60 ans, fait du vélo et de la marche à pied pour la promenade, le fait plus de 6 fois par semaine, seule et plutôt le soir. « C'est génial, je peux même aller faire quelques démarches ou courses à Ganges ».

Gilles de Sumène, entre 40 et 60 ans, fait du footing pour l'entraînement, le fait 2 fois par semaine, seul et plutôt le soir. « Nickel, c'est super ».

Philippe de Sumène, entre 40 et 60 ans, fait du footing pour l'entraînement, le fait 3 fois par semaine, seul et plutôt le soir. « Les chiens ne sont pas toujours tenus en laisse ! Sinon c'est très bien ».

Patrick d'Ardèche, entre 40 et 60 ans, fait du vélo et du footing, pour l'entraînement, le fait 3 fois par semaine, seul et plutôt le matin. « C'est formidable ».

Jean-Philippe de Ganges, plus de 60 ans, fait du footing et de la marche, pour la promenade, le fait 3 fois par semaine, seul ou en famille et tantôt le matin tantôt le soir. « Il était temps, on l'attendait depuis longtemps ! On y rencontre du monde ».

Serge de Moulès, plus de 60 ans, fait de la marche et du vélo, pour la promenade, le fait 3 fois par semaine, seul ou avec des ami(e)s, tantôt le matin tantôt le soir. « C'est merveilleux ».

Cindy de Cazilhac, entre 20 et 40 ans, fait de la marche, du footing, du vélo ou des rollers, pour l'entraînement le fait 5 fois par semaine, seule ou en famille, plutôt le soir. « C'est génial, mais ce serait bien si la lumière sous les tunnels pouvait être allumée plus tard ! ».

Claude de Sumène, plus de 60 ans, fait de la marche pour la promenade, le fait chaque jour matin et soir, seul avec son chien (tenu en laisse). « Tout va bien, on rencontre du monde ! Que les cyclistes pensent à utiliser leur sonnette car on ne les entend pas toujours arriver ».

Emilie de Sumène, entre 20 et 40 ans, fait de la marche pour la promenade, le fait moins d'une fois par semaine, en famille et plutôt le soir. « C'est bien aménagé ».

Agathe de St Laurent le Minier, entre 40 et 60 ans, fait de la marche pour l'entraînement, le fait pour la première fois. « Magnifique ! Le revêtement au sol me convient pour la marche ».

Raoul de Sumène, entre 40 et 60 ans, fait du footing pour l'entraînement, le fait tous les jours, seul, entre ami(e)s ou en famille, et plutôt le soir. « Voici une des rares bonnes initiatives des institutions ! ».

Simon de Ganges, entre 20 et 40 ans, fait du vélo pour la promenade et pour l'entraînement, le fait pour la première fois. « C'est plus facile que quand il n'y avait que du ballaste ! ».

Didier de Valleraugue, entre 40 et 60 ans, fait du footing pour l'entraînement, le fait 4 fois par semaine, seul ou entre ami(e)s et plutôt le soir. « Très bien ».

Danielle de Sumène, plus de 60 ans, fait footing et vélo, le fait seule 2 fois par jour, le matin en courant pour l'entraîne-

ment et le soir en pédalant pour aller à Ganges faire une visite. « La priorité c'est que les chiens soient tenus en laisse, il faudrait mettre un panneau bien visible ».

Kinou de Sumène plus de 60 ans, fait de la marche pour l'entraînement, le fait tous les jours plutôt le matin en famille. « La voie verte c'est parfait ! Attention il y a des déchets sous les tunnels il faudrait mettre des poubelles ».

Jacques de Juvignac plus de 60 ans, fait de la marche pour la promenade, en famille, et c'est une première fois. « C'est une promenade annoncée dans la Gazette de Montpellier... alors on vient voir ! Il manque des wc au départ ».

Michelle de Ganges, plus de 60 ans, fait du vélo et de la marche pour l'entraînement, le fait 3 fois par semaine, en famille et plutôt le matin. « C'est très chouette ! Les panneaux explicatifs sont très bien mais il faudrait un panneau supplémentaire pour évoquer le Rieutord et son cours atypique ».





C^{te} Quilibrio « Filomène » - Fête de la Voie verte - 14 juillet 2018

Jean de Ganges, entre 40 et 60 ans, fait footing ou vélo pour l'entraînement, le fait 2 fois par semaine, tantôt le matin ou le soir, seul, entre ami(e)s ou en famille. « C'est top ! endroit agréable, l'été on profite de la fraîcheur sous les tunnels ».

Patrick de Brissac, entre 40 et 60 ans, fait du vélo pour la promenade, c'est la première fois. « Je viens repérer les lieux pour y venir en famille ».

Leslie de Sumène, entre 20 et 40 ans fait du vélo et de la marche pour la promenade, le fait en famille une fois par semaine, tantôt matin ou soir. « C'est super accessible et pratique pour que les enfants apprennent à faire du vélo ».

Pierre de Laroque, entre 40 et 60 ans, fait en vélo pour la promenade, une fois par semaine, en famille et plutôt le matin. « Vivement la liaison Ganges / St Hippolyte du Fort ! C'est sympathique et les panneaux explicatifs sont très intéressants ».

Martine de Montpellier, entre 40 et 60 ans marche à pied entre amis, c'est pour la première fois. « On a vu l'annonce dans la Gazette de Montpellier, alors on est venu(e)s ».

Rosy de Ganges, plus de 60 ans, fait du vélo ou de la marche pour l'entraînement le fait 4 fois par semaine seule ou en famille, et plutôt le matin. « Bon investissement, c'est formidable ! Attention à ce que les chiens soient tenus en laisse ; le nom de la voie verte : « Sumène/Ganges est plutôt étonnant quand on part de Ganges ».

Sandrine de Sumène, entre 20 et 40 ans, en vélo pour la promenade, en famille et pour la première fois. « Excellente idée ».

Delphine d'Uzès, entre 40 et 60 ans en vélo pour la promenade, pour la première fois et en famille. « Super agréable ! Les bandes blanches sous les tunnels c'est bien ; il manque des panneaux indicateurs au départ de Ganges ».



Inauguration officielle Voie verte - 12 juillet 2018

I> QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE AUX DIFFÉRENTES QUESTIONS OU SUGGESTIONS FORMULÉES PAR LES PARTICIPANT(E)S

- Les wc du club house de tennis ont été ouverts et sont devenus publics, une signalisation provisoire a été installée.

- Une ou deux poubelles vont être mises en place à l'entrée de la Voie verte côté Sumène, mais pas tout du long pour des questions de logistique de ramassage des poubelles.

- Difficile de demander au département d'ajouter un panneau concernant le cours du Rieutord, car sur ce projet leur budget est clos ; mais cette idée sera retenue pour un panneau informatif au centre d'interprétation qui sera prochainement à l'ancienne salle Ferrier.

- La mairie de Ganges a été informée du manque de panneaux indiquant l'accès à la Voie Verte.

- Quant au fait que les chiens doivent être tenus en laisse, le code de bonne conduite (page 7) le rappelle et un panneau visible sera mis en place à l'entrée de la Voie Verte, côté Sumène.

Les remarques des uns et des autres sont explicites et n'appellent pas de commentaires supplémentaires aussi continuons à profiter de cette belle Voie verte !



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

UN PROJET DE TERRITOIRE, ENFIN !

Seule parmi les communautés de communes voisines à ne pas en avoir, la nôtre (CC des Cévennes gangeoises et suménoises) a engagé une réflexion sur un Projet de territoire.

De quoi s'agit-il ? C'est à la fois un document et un guide d'action publique locale. Il vise à conduire un diagnostic du territoire en mobilisant les acteur.rice.s de celui-ci (économiques, associatif.ve.s, citoyen.ne.s) et les partenaires institutionnel.le.s (Etat, Région, Département), pour concevoir une stratégie territoriale.

Le Projet de territoire est un donc un document par lequel une collectivité définit son avenir en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources. Il détermine les actions qui permettront d'assurer le développement et l'aménagement homogène du territoire, partagées par l'ensemble des communes appartenant à la Communauté de communes. C'est principalement pour faire ce travail que notre équipe avait demandé - dès les élections de 2014 - la création au sein de la Communauté de communes d'une commission Aménagement de l'espace/Développement durable. Notre demande était motivée par l'importance des enjeux pesant sur nos villages et sur les risques d'incohérence et d'inadéquation entraînés par des décisions d'aménagement prises « au coup par coup ». Avec l'aide des DDTM* de l'Hérault et du Gard, cette commission s'est attelée à ce travail qui se décline en plusieurs phases importantes :

- Un diagnostic approfondi, prenant en compte toutes les facettes de la vie quotidienne des habitants (population, habitat, niveau de vie, activité économique, emploi, déplacements, équipements, services, agriculture, environnement, etc... Ce diagnostic commun doit s'appuyer sur une large concertation des habitants.
- Une évaluation des enjeux, des risques et des opportunités pour élaborer une stratégie de développement.
- Des propositions d'action, qui devront être validées après une deuxième étape de concertation.

On voit bien comment ce travail, s'il est correctement réalisé, doit permettre aux communes de se mettre d'accord sur le « fil conducteur » de leurs actions et donc, à chaque habitant, d'envisager et de choisir son avenir. Ce sera évidemment un sujet de débat pour les prochaines élections. Nous vous tiendrons régulièrement au courant de l'avancée des travaux et vous inviterons à donner votre avis sur les points décisifs.

Isabelle Boisson

* DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service déconcentré de l'Etat, compétent en matière de politiques d'aménagement et de développement durable des territoires.

R ENTRÉE À L'ÉCOLE

Une rentrée sous le signe de la bienveillance et de la confiance

L'école publique de Sumène compte 5 classes : 2 classes de maternelle et 3 classes d'élémentaire (du C.P. au C.M.2). La diminution des effectifs a malheureusement entraîné la suppression d'une classe en ce début de rentrée scolaire. Nous accueillons 119 élèves dont 5 toutes petites sections. M. Laurent Gallet, directeur de l'école nous a quittés en juin dernier pour enseigner les mathématiques au collège de ST Mathieu de Trévières. Il est remplacé par M^{me} Françoise Terrat.

Notre école est repassée à la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire suite aux différentes concertations avec les parents, les élus et l'équipe éducative.

Chaque année, notre équipe pédagogique réalise de beaux projets, grâce au soutien de la mairie, de la communauté des communes et celui de l'APE. Notre association de parents d'élèves (APE) est très dynamique. Elle finance à 50 % nos classes vertes et la quasi-totalité des autres sorties.

Voici quelques exemples de nos projets pour cette année :

- Projets sportifs : piscine pour les 3/8 ans, rencontre de basket, cross, intervention d'un animateur sportif
- Projets culturels : spectacles de théâtre, danse, conte... au théâtre de l'Albarède ou à Sumène ; participation au projet Ecole et Cinéma ; participation aux Eclats de Lire ; écriture et mise en scène d'un projet de théâtre avec une metteur en scène professionnelle ;
- Projets scientifiques : participation au rallye Bombyx.

Cette année, un grand projet sur la biodiversité locale, en lien avec le projet communal sur « Les ABC de la biodiversité », nous permettra de sensibiliser nos élèves à la richesse de la biodiversité de notre territoire et de les inviter à avoir un nouveau regard sur leur environnement proche. Dans la réalisation de ce beau projet, nous serons aidés par des gardes du Parc National des Cévennes et une association environnementale. Les interventions de ces partenaires seront financées par la commune.

- Actions de prévention : Prévention routière (piétons et cyclistes), prévention Internet,
- Actions de citoyenneté : conseils de classe, et mise en place de conseils d'école avec les élèves délégués de classe afin de développer le vivre ensemble à l'école. Cette année, la communauté des communes propose 2 repas bio à la cantine ainsi que des ateliers (musique, jeux collectifs).

L'équipe enseignante souhaite à tous les élèves une bonne année et remercie les parents et les partenaires de l'école pour leur soutien dans nos projets.

Françoise Terrat

Conseils municipaux

P 1 à 3

Communauté de communes

P 3 à 19

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2018

Présents ou représentés: MORALI.J; CASTANIER.P;
LEPROVOST.R ; LAURANS.G ; MERCEREAU.T;
BOISSON.I(représentée par ESPAZE B) ; LOUR-
DAIS J-P (représenté par GRUCKERT P), ESPAZE.B,
CALAIS.M-C (représentée par MERCEREAU T),
FESQUET.F ; COLLUMEAU.I ; GRUCKERT.P;
FERRERES.S; GOUDIN.H ; TOUREILLE Ch (repré-
sentée par GOUDIN H) , PALLIER G(représenté par
FERRERES S), TEISSERENC E;
Absents : ANDRIEU.F, VIGUIER M,

ETUDE HYDROGEOLOGIQUE STEP

Dans le cadre de la construction de la nouvelle Station
d'Épuration de Sumène, une étude d'impact des rejets
sur les eaux souterraines et superficielles doit être réalisée.

Trois bureaux ont été contactés: ANTEA Group, BERGA-
SUD et HYDRO GEO SERVICES.

Un seul bureau a répondu et a fait une offre technique et
financière, il s'agit d'ANTEA Group de Pérols.

Après étude de leur offre et l'urgence du dossier, Mr MO-
RALI Jérôme, personne responsable du marché, à signé un
accord pour une offre de 11.900€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité
(1 contre, 3 abstentions), approuve ce choix et la signature
de l'accord.

SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE CHOIX DE L'ENTREPRISE TRAVAUX SUR RESEAUX

Mr le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à la concur-
rence pour un marché de travaux sur les réseaux d'eau
potable préalablement au schéma directeur a été lancé en
avril 2018 sur la plateforme de téléchargement du Réveil
du Midi, selon un marché à procédure adaptée.

Malgré plusieurs retraits de dossiers, une seule entreprise
a déposé une offre: La Société Nicollin Eau de St Fons.

Offre de base Hors Taxe : 81.521 €

Prestations supplémentaires éventuelles :

- Vannes supplémentaires : 12.000€ HT
- 1 Compteur de sectorisation : 4.790 € HT
- 1 turbidimètre : 5790 € HT

Délais d'exécution total 12 semaines.

Le maître d'œuvre, OTEIS, après étude des différents do-
cuments, a donné un avis favorable quant au choix de la
Société Nicollin Eau pour effectuer ces travaux, l'ensemble
des coûts rentrant dans l'estimation initiale.

Le Maire, personne responsable du marché, a donc choisi
la Société Nicollin Eau pour un coût de 104.101€ HT total
de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve
ce choix à l'unanimité, et autorise le Maire à signer tout
document concernant cette affaire.

HONORAIRES AGENCE ARSCENES SALLE FERRIER

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 23
novembre 2017 approuvant le choix du maître d'œuvre
dans le cadre de la réhabilitation de la salle Ferrier et des
sentiers de découverte.

Le taux d'honoraires de l'Agence ARSCENES de Montpel-
lier, maître d'œuvre retenu, étant de 12,3% sur les travaux.

Vu le nouvel estimatif des travaux soit 498.564,56 € HT,
cela correspond à une somme d'honoraires de 61323,44 €
HT (75588,12 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
(2 abstentions) :

- Autorise le Maire personne responsable du marché à
signer toutes pièces concernant celui-ci.

ADHESION AU SERVICE FAST

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture
du Gard concernant les actes administratifs, en effet depuis
début juin 2018 tous les actes administratifs : délibérations,
arrêtés et budgets doivent être transmis en Préfecture du
Gard et non plus à la Sous-Préfecture du Vigan.

Afin de limiter les courriers et de favoriser la réactivité des
services Préfectoraux une dématérialisation dite « Actes »
est fortement conseillé par l'Etat.

Vu ces changements ne permettant plus d'accéder aux ser-
vices de la Sous-Préfecture du Vigan pour les contrôles
légalité et budgétaire et le temps nécessaire au retour des

actes transmis sur support papier, il est nécessaire de changer l'organisation du service, pour cela il faut prendre une délibération sur le principe, contacter un signataire agréé, signer une convention avec la Préfecture et une avec le prestataire.

Après avoir pris contact avec les collectivités voisines, nous nous sommes rapprochés de la société DOCAPOST Fast pour que celle-ci nous fasse une proposition détaillée, pour la Mairie et le CCAS.

Une offre a été faite pour un coût de :

- 851 € HT la première année
- 452 € HT les années suivantes

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal:

- Approuve cette démarche
- Autorise le Maire à signer une convention avec la Préfecture
- Donne son accord pour l'adhésion à ce service et autorise le Maire à signer cette offre avec la société DOCAPOST Fast.

CONVENTION PARTENARIAT DÉPARTEMENT DU GARD / COMMUNE VOIE VERTE

Mr le Maire rappelle que suite à l'aménagement de la voie verte entre Sumène et Ganges un projet de partenariat a été élaboré pour l'entretien et la gestion de l'extrémité de cet ouvrage côté Sumène.

Après étude de la convention un accord est donné à l'unanimité par les membres du conseil à Mr le Maire de Sumène pour la signature de celle-ci, sous réserve que les cinq platanes implantés sur le quai opposé à la gare soient rabaissés et que l'ancien ballast devant la gare soit remis en état et mis hors d'eau.

CONVENTION PARTENARIAT DÉPARTEMENT DU GARD / COMMUNE BIBLIOTHÈQUE

Mr le Maire donne lecture d'un projet de convention de partenariat pour le développement de la lecture publique et du soutien au fonctionnement et à la gestion de la bibliothèque entre le Département du Gard et la Commune de Sumène.

Cette convention a pour objet de définir l'engagement de ces deux collectivités quant à la gestion de la bibliothèque de Sumène.

L'engagement de la Commune étant de maintenir et de faire évoluer tout un espace affecté exclusivement à la bibliothèque, avec un équipement adéquat, et une personne responsable désignée.

La Commune travaillera en lien direct avec la Direction du Livre et de la Lecture.

Le Département quant à lui s'engage à mettre à disposition des documents, à apporter aide et conseil et à accompagner la professionnalisation en fournissant une offre de formation adaptée.

La durée de la convention est de 4 ans reconductible tacitement une seule fois. Elle pourra être dénoncée par lettre recommandée AR trois mois avant la date anniversaire de la convention en cas de non respect des clauses de l'une ou l'autre des parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve cette convention à l'unanimité, et autorise le Maire à la signer.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

Présents ou représentés: MORALI.J; CASTANIER.P ; LEPROVOST.R ; LAURANS.G ; MERCEREAU.T

(représentée par BOISSON I); BOISSON.I; LOURDAIS J-P, ESPAZE.B, CALAIS.M-C (représentée par MORALI J), FESQUET.F ; COLLUMEAU.I (représentée par ESPAZE B) ; GRUCKERT.P; TEISSERENC E; ANDRIEU.F, VIGUIER M (représentée par CASTANIER P),

VALIDATION DU CARACTÈRE D'URGENCE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire rappelle l'article L212-11 du Code Général des collectivités Territoriales :

« Dans les communes de moins de 3500 habitants, la convocation est adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure ».

En application desdites dispositions, une convocation a été envoyée le 24 septembre 2018 soit 2 jours francs avant la réunion de ce jour 27 septembre 2018.

L'urgence tient à la demande de subvention pour les travaux de création d'une nouvelle station d'épuration.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide la procédure d'urgence du Conseil Municipal.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE CRÉATION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

Monsieur Le Maire, rappelle le programme de travaux de mise en conformité de l'assainissement de la commune qui a été élaboré suite aux conclusions des études préalables d'assainissement et validé au stade du schéma directeur.

Monsieur Le Maire, rappelle que, suite au schéma directeur, et afin de faire le choix de la solution la plus appropriée pour la construction de la nouvelle station d'épuration, un certain nombre d'études ont été engagées (Etude hydraulique, Etude comparative des scénarios SATAC, Etudes d'avant-projet). Compte tenu notamment des contraintes d'inondabilité et des contraintes foncières sur le site actuel de la station d'épuration, le choix s'est finalement porté sur la création d'une nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux, d'une capacité de 1 200 EH, située sur les hauteurs de Sumène au lieu-dit « Bois de Tourrière ».

Dans ce cadre, un dossier de déclaration préfectorale a été

déposé fin Août auprès de la DDTM au titre des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement.

Afin de permettre à la commune de réaliser ces travaux, dont le montant a été estimé à 2.396.220,00 € HT soit 2.875.464,00€ TTC, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le dépôt d'une demande de subvention pour le financement de l'opération auprès du Conseil Départemental du Gard et de l'Agence de l'Eau.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE,

Article 1 : de solliciter les aides les plus élevées possibles du Conseil Départemental du Gard et de l'Agence de l'eau dans le cadre du financement des travaux, y compris divers

et imprévus, études et missions connexes, estimés à :

station d'épuration : 1 450 790,00 € HT soit 1 740 948,00 € TTC

Poste de relèvement - transfert : 767 932,00 € HT soit 921 518,40 € TTC

Honoraires (Moe, topo, Géotech, CT..) : 177 498,00 € HT soit 212 997,60 € TTC

Total : 2 396 220,00 € HT soit 2 875 464,00 € TTC

Article 2 : D'autoriser Mr Le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les jours, mois et an que dessus.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES

CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISES

CONSEIL DE COMMUNAUTE **DU 16 MAI 2018**

18H30 à Ganges

Présents : AGONES : TRICOU Patrick - BRISSAC : RODRIGUEZ Jean-Claude - GANGES : CAUMON Bernard, FABRIER Gérard, FRATISSIER Michel, MAZURIC Nathalie, OLLIER Hélène, RIGAUD Jacques, SANTNER Muriel, VIGNAL Marinègne - GORNIES : MAURICE Nicole - LAROQUE : CARRIERE Michel, CHANAL Pierre, RICOME Géralde - MONTOLIEU : CHAFIOL Guilhem - MOULES ET BAUCELS : GAUBIAC Jean-Pierre, JALABERT Bernard - ST BAUZILLE DE PUTOIS : AUZEPY Lydia, GIRARD André, ISSERT Michel.

ST JULIEN DE LA NEF : MOLA Virginie - ST MARTIAL : JUTTEAU Françoise - SUMENE : LEPROVOST Richard, PALLIER Ghislain.

Absents représentés : GANGES : VIVANCOS Bertrand par FRATISSIER Michel - SUMENE : BOISSON Isabelle par CHAFIOL Guilhem - MORALI Jérôme par LEPROVOST Richard

Absents : CAZILHAC : COMPAN Pierre, SERVIER-CANAC Magali, SERVIER Pierre - GANGES : BERTRAND Marc - ST ROMAN DE CODIERES : VILLARET Luc.

Monsieur le Président procède à l'appel. La majorité des délégués étant présents le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Michel FRATISSIER Michel est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR N° 0 : APPROBATION DU **COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 10 AVRIL 2018**

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil communautaire du 20 mars 2018. Pas d'observation de l'assistance.

Il met au vote le compte-rendu qui est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR N°1 : CONVENTION D'APPLICATION **ANNUELLE 2018 POUR LA GESTION DU SITE** **CLASSÉ DES GORGES DE L'HÉRAULT ET SES ABORDS**

Le Président rappelle que lors de sa séance du 18 juillet 2016 le conseil a approuvé les termes de la convention pluriannuelle de gouvernance pour la gestion du site classé Gorges de l'Hérault par les trois Communautés de communes, pour que celles-ci puissent collaborer administrativement et financièrement.

Les collectivités ont eu l'honneur d'obtenir le renouvellement du label « Grand Site de France » pour le site des Gorges de l'Hérault par décision du Ministre en charge de l'Environnement le 23 janvier 2018, pour 6 ans.

La convention pluriannuelle prévoit que chaque année, les collectivités définissent les actions à mener ainsi que la part financière de leur mise en œuvre et le mode de mutualisation sur chaque projet, dans une convention d'application annuelle.

Dans ce contexte, les collectivités vont poursuivre la mise en œuvre conjointe du plan de gestion 2017-2018 sur les actions prioritaires à mettre en œuvre en 2018, exposées dans la présente convention annuelle.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à signer la convention d'application 2018 du site classé Gorges de l'Hérault ainsi que tous documents s'y référant.

**ORDRE DU JOUR N°2 : PLAN DE
FINANCEMENT ANIMATION DU SITE
« GORGES DE RIEUTORD FAGE CAGNASSE »**

Le Président rappelle que le Document d'Objectifs (DO-COB) du site Natura 2000 « Gorges de Rieutord Fage Cagnasse » a été validé par le Comité de Pilotage du site le 9 juillet 2014 et approuvé par arrêté préfectoral le

11 mars 2015. Afin d'assurer son animation et le suivi de sa mise en œuvre, une structure animatrice doit être identifiée, la Communauté de Communes a manifesté sa volonté d'animer le site.

Il est précisé que cette animation dans le cadre de l'appel à projet est financée à 100% par l'Etat 37%, DDTM du Gard service Environnement Forêt, et 63% par le FEADER dont le Conseil Régional est l'autorité de gestion.

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Animation du site Natura 2000	59 978.03 €	100%	Etat (DDTM du Gard)	22 191.87 €	37.00%
			Feader (Conseil Régional)	37 786.16 €	63,00%
TOTAL TTC	59 978.03 €	100%	TOTAL TTC	59 978.03 €	100,00%

Cette animation a débuté en juillet 2016, via le recrutement d'un animateur. Il convient de renouveler les demandes de subventions auprès de ces deux financeurs pour l'année 2018-2019.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à faire les demandes de subvention pour la prise en charge de l'animation Natura 2000 « Gorges du Rieutord Fage Cagnasse » par la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

**ORDRE DU JOUR N°3 : DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE À HÉRAULT ENERGIES
POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE SUR LE SITE DE L'ÉCOLE DE BRISSAC**

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'Hérault Energies a effectué une étude d'opportunité sur la Commune de Brissac pour la mise en place d'une chaufferie automatique au bois granulé pour l'école et la cantine de Brissac. Cette étude présentée lors de la Commission Aménagement en date 4 octobre 2017 fait apparaître que le changement de la chaudière fioul par une chaudière à bois diminuerait le coût de fonctionnement annuel de 2 240 €.

Pour la réalisation de cette opération, il est proposé de déléguer à Hérault Energies la maîtrise d'ouvrage.

Le plan de financement prévisionnel pour le remplacement de la chaudière de l'ensemble école et cantine est évalué comme suit :

Option	Détail de l'opération	Coût de l'opération		Participation d'Hérault Energies	Subventions récupérées par Hérault Energies	Dépense à inscrire par la collectivité au budget
		HT	TTC			
Base	Ouvrages	35 000 €	42 000 €	1 480 €	25 080 €	19 520 €
	Frais MOA + MOE	2 000 €	2 600 €			
	TOTAL	37 000 €	44 600 €			

Dépense totale à inscrire par la collectivité à son budget	19 520 €
Recette à inscrire par la collectivité à son budget	1 480 €
Estimation de la TVA récupérée par la collectivité	5 700 €
La dépense finale de l'opération pour la collectivité est estimée à	12 340 € TTC

Le financement d'Hérault Energies pourra varier en fonction des subventions qui seront accordées par les autres financeurs dans la limite du plafond de 30 000 €.

Le total de la participation d'Hérault Energies et des subventions des partenaires ne pourra être supérieur à 80 % du montant HT éligible de l'opération : 80 % de 33 200 € HT soit 26 560 €.

Hérault Energies règle la totalité des dépenses de l'opération à l'entreprise prestataire et présente les justificatifs de paiement à la Collectivité.

La Collectivité s'engage à verser un 1er acompte de 50 % soit 9 760 € TTC, au démarrage des travaux. Un second acompte de 30% du montant TTC de la dépense prévisionnelle à inscrire par la collectivité soit 5 856 € TTC, au moment de la remise de l'ouvrage,

Le solde sera versé par la collectivité au plus tard le 31 Décembre 2019, après encaissement, par le Maître d'ouvrage, des éventuelles subventions, et sur présentation d'un décompte final faisant apparaître le montant total des dépenses (HT et TTC) supporté par Hérault Energies pour le compte de la Collectivité.

Monsieur Leprovost demande s'il y a un fournisseur local susceptible de livrer des granulés.

Il lui est répondu que l'entreprise POLOP au Vigan est en mesure de répondre à l'appel d'offres s'il le souhaite.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le 1er Vice-Président à signer la délégation de maîtrise d'ouvrage à Hérault Energies dans le cadre de ce projet ainsi que tous documents s'y référant.

ORDRE DU JOUR N°4 : PARTICIPATION À LA PLATE-FORME D'INITIATIVE LOCALE : INITIATIVE GARD.

Le Président informe le Conseil Communautaire que la plate-forme d'initiative locale Initiative Gard a renouvelé sa demande annuelle de participation. Pour rappel, cette association a pour rôle d'accorder des prêts d'honneur à des micro-entreprises le plus souvent artisanales en cours de création ou de reprise. Cette mesure d'accompagnement consiste à accorder un prêt à 0% de 4 500 à 23 000€. Ce prêt à caractère personnel augmente ainsi les fonds propres de l'entreprise, constituant ainsi un effet de levier sur l'obtention des prêts bancaires.

En 2017, Initiative Gard a accompagné 5 projets sur le territoire de la Communauté de Communes pour un montant de 48 000 € permettant la création ou le maintien de 11 emplois.

La participation annuelle demandée à la Communauté de Communes est de 5 295 € (soit 0.40 € / habitant (pour rappel en 2017 : 5 295 €, soit 0.40€ / habitant). Celle-ci permettrait de venir abonder le fonds permettant d'aider les entreprises du territoire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à verser la participation à la plate-forme d'initiative locale : Initiative Gard pour un montant de 5 295.00 €.

ORDRE DU JOUR N°5 : CONVENTION D'OBJECTIFS 2018 AVEC L'OFFICE DE TOURISME CÉVENNES MÉDITERRANÉE

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient d'approuver la convention d'objectifs et de fonctionnement avec l'Office de Tourisme pour l'année 2018 (ci-jointe). Celle-ci définit la délégation des missions de service public transférée à l'office de tourisme par la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, à savoir, assurer l'accueil, l'information touristique et l'animation.

Monsieur Chafiol souligne que dans la convention d'objectif n'apparaît plus la destination Sud Cévennes, alors qu'il est important de s'identifier.

Monsieur Fratissier répond qu'il n'y a pas eu de réorientation du conseil d'administration de l'office du tourisme ni de la communauté de communes, que cette destination n'est en aucun cas remise en cause.

Il conviendra de faire une comparaison des conventions

2017 et 2018 pour mettre à jour les différences relatives à la destination Sud Cévennes.

Monsieur Issert rajoute que s'il y a une différence elle pourra être discutée et que la convention pourra faire éventuellement l'objet d'un avenant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve la convention avec l'Office de Tourisme Cévennes Méditerranée.

ORDRE DU JOUR N°6 : CRÉATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE MARCHÉ PUBLIC DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le marché de restauration scolaire conclu pour une durée de 3 ans arrive à son terme, il doit donc être relancé.

La communauté de communes doit constituer une commission d'appel d'offres afin de se prononcer sur l'attribution de ce nouveau marché.

Il convient donc de désigner 5 membres titulaires et 5 suppléants.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil désigne les membres suivants :

Président : RIGAUD Jacques

Membres titulaires

LEPROVOST Richard

RICOME Géralde

FABRIER Gérard

RODRIGUEZ Jean-Claude

MOLA Virginie

Membres suppléants

SANTNER Muriel

CHANAL Pierre

PALLIER Ghislain

OLLIER Hélène

JALABERT Bernard

ORDRE DU JOUR N°7 : ATTRIBUTIONS ET VERSEMENTS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DES ACTIONS JEUNESSE 2018

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil de Communauté les projets faisant l'objet d'une demande de subvention au titre des actions jeunesse 2018 « 1er appel à projet ». Ils ont été présentés et examinés par la Commission « affaires scolaires, enfance et jeunesse » le 09 avril 2018, les membres de la Commission proposent de soutenir les projets comme indiqué sur le tableau ci-dessous.

Il est également demandé de procéder aux versements des subventions selon les modalités suivantes :

Versement d'un premier acompte égal à 70 % de la subvention après délibération

Le solde après achèvement de l'opération, sur présentation pour chaque action : d'un compte-rendu d'activité, d'un bilan financier détaillé.

Il est demandé au Conseil de Communauté :

D'approuver le choix des associations subventionnées suivant le tableau suivant (page suivante) :

N°	Nom de l'association	Intitulé du projet	Montant de la subvention	1er versement, acompte de 70%	2e versement, solde 30%
1	Mission Locale Garrigue et Cévennes	Journées de l'Emploi	1 100.00€	770.00€	330.00€
2		Ne me donne pas je bosse	600.00€	420.00€	180.00€
3		Prévention Routière	800.00€	560.00€	240.00€
4	Radio Escapades	Club Média	1 000.00€	700.00€	300.00€
5	IFAD	Fracture Numérique 2.0	1 200.00€	840.00€	360.00€
6		Lien à signaler	0€	Ajourné : Inadéquation entre les potentiels référents non formés à l'accompagnement des jeunes et les objectifs éducatifs du projet	
7	Désidérata	Vidéo Forum	2 000.00€	1 400.00€	600.00€
8	Eurék'Art	A quoi tu rêves ?	0€	Ajourné : Contenu du projet intéressant mais non conforme aux attentes du dispositif jeunesse	
9	Pirouette	Echange solidaire « école de Guinée »	950.00€	665.00€	285.00€
10	Agantic	Séjours Jeunes	1 000.00€	700.00€	300.00€
11		Festival Plein Feu	1 000.00€	700.00€	300.00€
12	Exhale	Les Romanesques	2 500.00€	1 750.00€	750.00€
13	OMS de Ganges	1 Journée 5 Ballons	1 200.00€	840.00€	360€
Total du montant des subventions			13 350.00€	9 345.00€	4 005.00€

D'autoriser le versement des subventions aux associations selon le tableau ci-dessus

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

D'approuver le choix des associations subventionnées suivant le tableau ci-dessus

D'autoriser le versement des subventions aux associations selon le tableau ci-dessus

Madame Mazauric profite de cet ordre du jour tourné vers la jeunesse pour inviter les membres du conseil à la restitution, vendredi, d'un travail sur le devoir de mémoire fait par des élèves de 6ème du collègue Louise Michel.

Monsieur Fabrier enchaine en soulignant l'excellent travail effectué par le lycée du Roc Blanc dans le cadre de la programmation jeunesse.

ORDRE DU JOUR N°8 : AMORTISSEMENT COMPTABLE DES FRAIS D'ÉTUDES NON SUIVIS DE RÉALISATION

Monsieur le Président propose d'amortir les frais d'études qui n'ont pas été suivis de travaux. Les frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation, peuvent être amortis sur une durée maximale de cinq ans (Article R 2321-1 du Code des Collectivités Territoriale).

Dès la fin de l'amortissement, ces biens seront sortis de l'actif.

Le Président propose de fixer la durée d'amortissement des frais d'études à 5 ans.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité moins 2 voix (Mrs Gaubiac et Jalabert) d'amortir les frais d'études non suivis de réalisation sur une durée de 5 ans.

ORDRE DU JOUR N°9 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Président informe le conseil de communauté qu'il convient de modifier le tableau des effectifs dont un exemplaire est joint au présent compte-rendu.

Après avoir pris connaissance des changements et en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs.

ORDRE DU JOUR N° 10 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS EN BORD D'HÉRAULT À ST ETIENNE D'ISSENSAC

Le Président informe le conseil que la communauté de communes s'est portée acquéreur de parcelles de terrains auprès de la SAFER, terrains situés en bord d'Hérault et dans le méandre à Saint Etienne d'Issensac pour un montant total de 57 000 €.

Ces terrains ont été pressentis lors du plan de circulation de Saint Etienne d'Issensac pour créer des stationnements en dehors de la ripisylve (dans le méandre) et pour avoir une maîtrise foncière en bord de fleuve notamment pour un site de débarcadère canoë (pratique en club et individuel).

Il convient de demander une participation financière au Département de l'Hérault pour mener à bien cette acquisition. Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité demande une subvention au Conseil Départemental de l'Hérault pour l'acquisition de ces parcelles.

**ORDRE DU JOUR N°11 : ADHÉSION À
UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR
« L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES/SERVICES
EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET
D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE »**

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la communauté de communes fait déjà partie du groupement de commandes créé en 2015 par Hérault Energies pour ses besoins en matière d'achat d'énergies, Considérant que l'élargissement du périmètre du Groupement à d'autres départements de la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée nécessite d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, Considérant qu'Hérault énergies (Syndicat Départemental d'Energies du département de l'Hérault) demeure le coordonnateur du groupement,

Considérant que le groupement est toujours constitué pour une durée illimitée,

Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que ce groupement présente toujours un intérêt pour la communauté de communes au regard de ses besoins propres et des projets de marchés ou d'accords-cadres à lancer par le Groupement,

Sur proposition de Monsieur le Président et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, après en avoir délibéré :

De confirmer l'adhésion de la communauté de communes au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

d'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention constitutive du groupement jointe en annexe 2 et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat départemental d'énergies dont dépend la collectivité, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement,

De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la communauté de communes est partie prenante

De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés,

accords-cadres et marchés subséquents dont la communauté de communes est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 25 JUIN 2018**

18H30 à Ganges

Présents :

AGONES : TRICOU Patrick - BRISSAC : RODRIGUEZ Jean-Claude. - CAZILHAC : SERVIER-CANAC Magali, SERVIER Pierre - GANGES : CAUMON Bernard, FRATISSIER Michel, OLLIER Hélène, SANTNER Muriel, VIGNAL Marinègne - GORNIES : MAURICE Nicole - LAROQUE : CARRIERE Michel, CHANAL Pierre - MONTOULIEU : CHAFIOL Guilhem - MOULES ET BAUCELS : GAUBIAC Jean-Pierre, JALABERT Bernard - ST BAUZILLE DE PUTOIS : AUZEPY Lydia, GIRARD André, ISSERT Michel - ST MARTIAL : JUTTEAU Françoise. - SUMENE : BOISSON Isabelle, MORALI Jérôme.

Absents représentés : CAZILHAC : COMPAN Pierre par SERVIER-CANAC Magali - GANGES : FABRIER Gérard par CAUMON Bernard, RIGAUD Jacques par SERVIER Pierre, VIVANCOS Bertrand par FRATISSIER Michel - LAROQUE : RICOME Géralde par CHANAL Pierre - SUMENE : LEPROVOST Richard par MORALI Jérôme.

Absents : GANGES : BERTRAND Marc, MAZAURIC Nathalie - ST JULIEN DE LA NEF : FAIDHERBE Lucas - ST ROMAN DE CODIERES : VILLARET Luc - SUMENE : PALLIER Ghislain

Monsieur le Président procède à l'appel. La majorité des délégués étant présents le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Hélène OLLIER est désignée comme secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR N° 0 : APPROBATION DU
COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 16 MAI 2018**

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil communautaire du 16 mai 2018. Pas d'observation de l'assistance.

Il met au vote le compte-rendu qui est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR N°1 : CRÉATION COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES POUR LA
CONSTRUCTION DE 2 PRÉAUX**

Le marché de travaux pour la construction de préaux à Cazilhac et à Brissac étant lancé, la communauté de communes doit constituer une commission d'appel d'offres afin de se prononcer sur l'attribution de ce marché.

Il convient donc de désigner 5 membres titulaires et 5 suppléants.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil désigne les membres suivants :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
CAUMON Bernard	FRATISSIER Michel
COMPAN Pierre	JALABERT Bernard
RODRIGUEZ Jean-Claude	ISSERT Michel
CHANAL Pierre	SANTNER Muriel
SERVIER Pierre	CARRIERE Michel

**ORDRE DU JOUR N°2 : CRÉATION COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX
D'EXTENSION DE LA MAISON DES ENTREPRISES**

Le marché de travaux pour les travaux d'extension de la maison des entreprises étant lancé, la communauté de communes doit constituer une commission d'appel d'offres afin de se prononcer sur l'attribution de ce marché.

Il convient donc de désigner 5 membres titulaires et 5 suppléants.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil désigne les membres suivants :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
CAUMON Bernard	MAURICE Nicole
ISSERT Michel	GIRARD André
OLLIER Hélène	COMPAN Pierre
CARRIERE Michel	CHANAL Pierre
SERVIER Pierre	JUTTEAU Françoise

**ORDRE DU JOUR N°3 : OPAH. MODIFICATION
DES SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Face aux nombreuses demandes de subventions dans le cadre de l'OPAH, et compte tenu que pour certains travaux les subventions ne sont pas plafonnées, la communauté de communes peut se retrouver en difficulté selon la nature des demandes de subvention et tout particulièrement quand il s'agit de travaux lourds.

Cette situation a amené le comité de pilotage et ensuite la commission « travaux-logement » à proposer de faire un avenant avec les plafonnements suivants :

- Propriétaire occupant :

Travaux lourds subvention plafonnée à 3000 €

Autonomie subvention plafonnée à 700 €

Energie subvention plafonnée à 700 €

- Propriétaire bailleur :

Travaux lourds subvention plafonnée à 1000 €

Autonomie subvention plafonnée à 500 €

Energie subvention plafonnée à 500 €

De plus il est proposé de passer l'ensemble des taux de subvention de la communauté de communes à 5%.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer un taux uniforme de 5% pour tous les types de travaux et quelle que soit la qualité de demandeur (bailleur ou occupant) et de mettre en place des plafonnements comme suit :

- Propriétaire occupant :

Travaux lourds subvention plafonnée à 3000 €

Autonomie subvention plafonnée à 700 €

Energie subvention plafonnée à 700 €

- Propriétaire bailleur :

Travaux lourds subvention plafonnée à 1000 €

Autonomie subvention plafonnée à 500 €

Energie subvention plafonnée à 500 €

**ORDRE DU JOUR N°4 : TRANSFERT DE CHARGES
RELATIF À LA COMPÉTENCE GÉMAPI**

Le transfert de la compétence GÉMAPI depuis le 1er janvier 2018 entraîne un transfert de charges.

Selon le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 31 mai 2018, les charges transférées pour chaque commune résulte de la moyenne des cotisations des trois dernières années payées au SIVU Ganges-Le Vigan, pour la part GÉMAPI et hors GÉMAPI transférée.

A compter de l'année 2018 ; ces sommes seront acquittées par la communauté de communes. En contrepartie l'attribution de compensation versée aux communes sera diminuée d'autant.

Mr Chafiol demande comment les cotisations étaient calculées jusqu'à présent. Il lui est répondu que c'était une somme par habitant.

Le conseil de communauté après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

-que les charges transférées à la communauté de communes sont les suivantes :

COMMUNES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Total sur 3 ans	Montant transféré
AGONES	877,84 €	1 074,87 €	980,99 €	2 933,70 €	977,90 €
BRISSAC	2 247,30 €	2 735,92 €	2 441,08 €	7 424,30 €	2 474,77 €
CAZILHAC	5 007,24 €	6 286,25 €	5 817,53 €	17 111,02 €	5 703,67 €
GANGES	14 270,29 €	17 310,63 €	15 224,46 €	46 805,38 €	15 601,79 €
GORNIES	410,84 €	514,76 €	479,09 €	1 404,69 €	468,23 €
LAROQUE	5 569,06 €	6 889,01 €	6 182,55 €	18 640,62 €	6 213,54 €
MONTOULIEU	572,37 €	691,98 €	619,76 €	1 884,11 €	628,04 €
MOULES ET BAUCELS	3 135,67 €	3 858,01 €	3 490,53 €	10 484,21 €	3 494,74 €

SAINT BAUZILLE DU PUTOIS	6 534,70 €	8 143,24 €	7 467,75 €	22 145,69 €	7 381,90 €
SAINT JULIEN DE LA NEF	649,99 €	696,69 €	647,84 €	1 994,52 €	664,84 €
SAINT MARTIAL	908,13 €	979,76 €	857,44 €	2 745,33 €	915,11 €
SAINT ROMAN DE CODIERES					
SIVU Ganges-Le Vigan	943,30 €	1 040,60 €	947,95 €	2 931,85 €	977,28 €
EPTB Vidourle	646,40 €	751,10 €	835,00 €	2 232,50 €	744,17 €
SUMENE	8 369,53 €	8 891,16 €	7 836,03 €	25 096,72 €	8 365,57 €
SOUS TOTAL CC CGS	50 142,66 €	59 863,98 €	53 828,00 €	163 834,64 €	54 611,55 €

-que les nouvelles attributions de compensation sont les suivantes :

	Attributions 2013	Transfert de charges GEMAPI	Attributions après transfert de charges GEMAPI
AGONES	0,00 €	977,90 €	-977,90 €
BRISSAC	63 417,59 €	2 474,77 €	60 942,82 €
CAZILHAC	28 746,09 €	5 703,67 €	23 042,42 €
GANGES	394 028,17 €	15 601,79 €	378 426,38 €
GORNIES	408,69 €	468,23 €	-59,54 €
LAROQUE	69 867,54 €	6 213,54 €	63 654,00 €
MONTOULIEU	0,00 €	628,04 €	-628,04 €
MOULES ET BAUCELS	20 104,86 €	3 494,74 €	16 610,12 €
ST BAUZILLE DE PUTOIS	125 931,14 €	7 381,90 €	118 549,24 €
ST JULIEN DE LA NEF	22 792,19 €	664,84 €	22 127,35 €
ST MARTIAL	4 174,88 €	915,11 €	3 259,77 €
ST ROMAN DE CODIERES	637,95 €	1 721,45 €	-1 083,50 €
SUMENE	109 634,61 €	8 365,57 €	101 269,04 €
TOTAUX	839 743,71 €	54 611,55 €	785 132,16 €

ORDRE DU JOUR N°5 : RÉVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSÉES AUX COMMUNES

Le Président expose au conseil de communauté que suite à la réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), celle-ci propose au conseil de communauté de réviser les attributions de compensation qui sont versées aux communes selon les modalités de calcul définies ci-dessous :

Les attributions de compensation versées aux communes membres de la Communauté de Communes, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du CGI sont recalculées après chaque transfert de charges.

Lorsque l'attribution de compensation est négative la commune effectue à due concurrence un reversement à la Communauté de Communes.

A compter de l'année 2018 les attributions de compensation de référence sont celles de 2013 diminuées du transfert de charge lié à la compétence GEMAPI (cf : tableau joint à la présente délibération).

Dans le cadre du paragraphe V-1bis la Communauté de Communes, conformément au rapport de la commission d'évaluation des charges, décide de fixer les conditions de sa révision des attributions de compensation à l'effet de prendre en compte la participation de chaque commune membre au développement économique sur son territoire. Les attributions de compensation telles qu'elles sont définies au premier alinéa ci-dessus seront révisées en fonction de l'évolution des produits annuels de la contribution foncière des entreprises (CFE), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la TASCOM.

L'année de référence choisie est l'année 2013 année la plus ancienne au titre de laquelle les produits de ces trois taxes sont connus pour chaque commune membre.

A partir de l'année 2018 (année N), pour déterminer l'évolution pour chaque commune, il sera effectué une comparaison des produits de ces trois taxes entre les produits de 2013 et ceux de l'année N-1.

Le fonds de compensation versé à chaque commune dont le produit global des trois taxes s'est accru sera augmenté de 25% du montant de cet accroissement.

Dans l'hypothèse où une commune a une attribution de compensation négative, celle-ci sera réduite de 25 % du montant de l'accroissement constaté.

Toutefois le total des suppléments annuels constatés au bénéfice des communes ne pourra pas excéder 30 % de l'accroissement des produits des trois taxes perçues par la communauté de communes par rapport aux produits de 2013.

Dans l'hypothèse où le plafonnement de 30 % serait inférieur aux augmentations devant être attribuées aux communes, la somme plafonnée serait répartie entre les communes concernées par un accroissement en proportion des augmentations constatées pour chacune d'elles.

L'attribution de compensation telle qu'elle est définie à l'alinéa 1 ci-dessus ne peut pas être réduite en deçà de l'attribution de compensation de référence (voir alinéa 1) pour les communes dont les produits des trois taxes concernées sont en baisse.

Par contre dans l'hypothèse où au cours d'années précédentes ces communes auraient été attributaires de suppléments de fonds de compensation ceux-ci seront réduits à concurrence de 25 % de la baisse des produits des trois taxes sans que ledit fonds puisse être réduit au-delà de son montant tel que défini à l'alinéa 1.

Monsieur Chafiol exprime son désaccord sur l'année de référence 2013 qui ne tient pas compte d'une baisse éventuelle cette année-là. La compétence économique est intercommunale et par ce biais on restitue aux communes sur lesquelles la communauté de communes d'investi dans les zones économiques.

Pour Madame Boisson c'est contradictoire avec le principe de solidarité car tous les habitants contribuent à l'accroissement économique de l'ensemble du territoire.

Monsieur Chafiol ajoute que certaines communes s'enrichissent sur des investissements communautaires. Les communes n'ont pas que des nuisances comme par exemple l'installation de la clinique.

Monsieur Fratissier lui répond que la commune se démène pour sa clinique et qu'il travaille beaucoup pour la maintenir.

Monsieur Chafiol interrompt Monsieur Fratissier qui décide de s'arrêter de parler puisqu'il ne peut pas s'exprimer.

Monsieur Morali s'interroge sur l'intérêt d'être une communauté de communes si on y perd quand une entreprise quitte une commune pour une autre.

Monsieur Rodriguez rappelle que tout cela vient de la TPU, les 25% existaient déjà depuis 2012.

Les débats étant clos, le conseil de communauté, après en avoir délibéré à 22 voix pour, 1 voix contre (Guilhem Chafiol) et 4 abstentions (Jean-Pierre Gaubiac, Bernard Jalabert, Isabelle Boisson et Jérôme Morali), décide d'approuver la révision des attributions de compensation versées aux communes telle que présentée ci-dessus

1°) Mise en place du RIFSEEP

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87 et 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'État,

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 précité

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

Vu l'avis du comité technique en date du 22 juin 2017 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises,

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution :

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

L'indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise liées au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE)

Le complément Indemnitaire annuel versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (CIA)

Les bénéficiaires :

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires et stagiaires et contractuels de droit public avec une ancienneté de 6 mois consécutifs dans la collectivité exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné

Le RIFSEEP est applicable aux cadres d'emplois suivants :

- *Les attachés territoriaux ;*
- *rédacteurs territoriaux ;*
- *Agent de maîtrise territoriaux*
- *adjoints administratifs territoriaux ;*
- *agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;*
- *éducateurs territoriaux des APS ;*
- *animateurs territoriaux ;*
- *adjoints d'animation territoriaux.*
- *Adjoints technique territoriaux*
- *éducateurs territoriaux de jeunes enfants (décret en attente de parution)*

1ère part : L'IFSE (l'indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Chaque cadre d'emploi ou emploi est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivant :

- Les fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, qui seront :

- Encadrement
- Responsabilité
- Coordination
- Management

- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions :

- Connaissances
- Complexité
- Difficulté
- Habilitations qualifications

- Sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel :

- Exposition
- Confidentialité
- Effort Physique
- Responsabilité particulière liée à l'utilisation de matériel

Le Président propose de fixer les groupes suivants :

Catégorie A

Groupes	Fonctions/Poste de la collectivité
A1	Direction Générale des services
A2	Direction adjointe des services
A3	Direction d'un pôle
A4	Chargé de Mission

Catégorie B

Groupes	Fonctions/Poste de la collectivité
B1	Responsable de service aux fonctions complexes
B2	Coordination d'un service / Responsable adjoint de service
B3	Animateur /Educateur, encadrement

Catégorie C

Groupes	Fonctions/Poste de la collectivité
C1	Chef d'équipe/ Encadrement d'équipe / Expert (gestionnaire comptable, RH, Marché publics,
C2	Agent d'exécution / Agent d'accueil / ceux qui ne sont pas en C1

2ème part : Le CIA (Complément indemnitaire annuel)

Le CIA pourra être versé en fonction de la valeur professionnelle, de l'investissement personnel et de l'assiduité de l'agent, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe, sa contribution au collectif de travail, appréciée lors de l'entretien professionnel. Le complément indemnitaire sera déterminé en tenant compte des critères de l'évaluation,

Vu la détermination des groupes relatifs au versement de l'IFSE, le plafond total annuel du RIFSEEP est fixé comme suit :

Groupes	Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond total
A1	36 210 €	6 390 €	42 600 €
A2	32 130 €	5 670 €	37 800 €
A3	25 500 €	4 500 €	30 000 €
A4	20 400 €	3 600 €	24 000 €

Groupes	Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond total
B1	17 480 €	2 380 €	19 860 €
B2	16 015 €	2 185 €	18 200 €
B3	14 650 €	1 995 €	16 645 €

Groupes	Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond total
C1	11 340 €	1 260 €	12 600 €
C2	10 800 €	1 200 €	12 000 €

Le montant de l'IFSE fera l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emplois
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emploi à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours.

- au moins tous les quatre ans en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent
Les montants maxima (plafonds) évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables au fonctionnaire de l'Etat.

L'IFSE est versée mensuellement ou semestriellement en juin et novembre

Le CIA est versé annuellement 1 fois en décembre

Modalités de versement :

Le montant de L'IFSE et du CIA sont proratisés en fonction du temps de travail :

Les absences :

Le RIFSEEP sera suspendu en cas de congé de maladie ordinaire, pour accident de service, pour maladie professionnelle, de longue maladie, de longue durée, de grave maladie.

Exclusivité :

L'IFSE et le CIA sont exclusifs de toutes les autres indemnités et primes liées aux fonctions et à la manière de servir par conséquent il est cumulable avec :

- l'indemnité horaire pour travail normal de nuit
- l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés
- l'indemnité horaire pour travail supplémentaire

Attribution :

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

2) Régime indemnitaire pour les filières non concernées par le RIFSEEP

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée Ont fixé les modalités et les butoirs applicables en matière indemnitaires dans la fonction publique territoriale

Le décret n° n92-1030 du 25 septembre 1992 prévoit la possibilité d'attribuer une prime d'encadrement à certains agents relevant de la filière sanitaire et sociale.

Le décret n°68-929 du 24 octobre 1968 et n° 96-552 du 19 juin 1996 prévoit la possibilité d'attribuer une prime de service à certains agents de la filière sanitaire et sociale

Le décret n°76-280 du 18 mars 1976 prévoit la possibilité d'attribuer une indemnité de sujétions spéciales à certain agent de la filière sanitaire et sociale.

Le décret n°88-631 du 6 mai 1988 prévoit la possibilité d'attribuer une indemnité de responsabilité des emplois fonctionnels administratifs de directions.

Le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 fixe le nouveau régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) susceptibles d'être accordées aux personnels territoriaux

Le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 fixe le régime des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS) susceptibles d'être allouées à certains personnels territoriaux donc le montant de référence est fixé par arrêté ministériel.

Le décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux

Le décret n°076-208 du 24 février 1976, le décret 61-467 du 10 mai 1961 et l'arrêté du 30 aout 2001 instituent une indemnité horaire pour travail normal de nuit.

Les arrêtés du 19 aout 1975 et du 31 décembre 1992, instituent une indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés.

Il est proposé :

D'instituer un régime indemnitaire au profit des agents titulaires et stagiaires et non titulaires relevant du droit public avec une ancienneté de 6 mois consécutifs, dans la limite des taux moyens annuels suivants appliqués à l'effectif réel en fonction dans la collectivité.

FILIERE ADMINISTRATIVE

Une prime de responsabilité est instaurée au profit des emplois fonctionnel administratifs de direction

Prime de responsabilité				
Grades	Effectif	T%	Montant	Total
Directeur Général des services	1	15,00	446.34 €	5 356.13 €

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Une prime d'encadrement est instaurée au profit des agents appartenant aux cadres d'emplois et grades suivants, dans la limité énoncée ci –après :

Prime d'encadrement				
Grades	Effectif	Montant de référence	Nombre de mois	Total
Puéricultrice cadre de santé (directrice de crèche)	1	91.22 €	12	1 094.64 €
			Total	1 094.64 €

Une prime de service social est instaurée au profit des agents appartenant aux cadres d'emplois et grades suivants, dans la limité énoncée ci –après :

Prime de service				
Grades	Effectif	Taux en %	Traitement	Crédit global
Educateur de jeunes enfants	6	7.5 %	116 822.76 €	8 761.70 €
Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe et de 2ème classe	6	7.5 %	120 834.36 €	9 062.57 €
			Total	17 824.27

Montant individuel s'élève à 17 % maximum par agent

Une prime spéciale de sujétions des auxiliaires de puériculture est instaurée au profit des agents appartenant aux cadres d'emplois et grades suivants, dans la limité énoncée ci –après :

Prime spéciale de sujétions des auxiliaires de puériculture				
Grades	Effectif	Taux en %	Traitement	Crédit global
Auxiliaire de puériculture ppal de 1ère classe	1	10 %	25 304.52	2 503.45 €
Auxiliaire de puériculture ppal de 2ème	5	10 %	95 529.84	9 552.98 €
			Total	12 056.43 €

TOUTES FILIERES

Des indemnités horaires pour travail du dimanche et jours fériés sont instaurées au profit des agents susceptibles d'effectuer un service le dimanche ou les jours fériés entre 6 h et 21 heures dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire du travail.

Heures supplémentaires :

Des indemnités Horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) sont instaurées au profit des agents appartenant aux cadres d'emplois des catégories C ou B dont les missions impliquent la réalisation d'heures effectives supplémentaires.

Les primes et indemnités sont versées au prorata de la durée annuelle du travail et du temps de travail (temps non complet et temps partiel)

Le conseil de communauté, après avoir pris connaissance des dispositions du régime indemnitaire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le régime indemnitaire tel que proposé.

ORDRE DU JOUR N°7 : ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Président informe le conseil de communauté que des titres émis entre 2012 et 2015 pour un montant

global de 2 067,31 € sont irrécouvrables et qu'il convient de les admettre en non-valeur.

Il donne lecture du détail des créances irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité moins une voix (Jean-Pierre Gaubiac) d'admettre en non-valeur les créances mentionnées et annexées à la présente délibération.

ORDRE DU JOUR N°8 : FIXATION DES TARIFS DES SÉJOURS ALSH ÉTÉ

Dans le cadre des activités d'été des Accueils de Loisirs de la Communauté de Communes, il est proposé les mini séjours suivant au Mas de Quinty sur la commune de Roquedur Le Haut:

Du mercredi 11 au vendredi 13 juillet 2018 (3 jours & 2 nuits), un mini séjour « Ateliers nature et chants » pour les 6/8ans (16 places).

du lundi 16 juillet au vendredi 20 juillet 2018 (5 jours & 4 nuits), un mini séjour original qui mêle animations de découverte de la nature et grimpes d'arbres (« explorateur des arbres ») pour les 9/11ans (16 places).

Les tarifs de ces mini-séjours sont fixés comme suit :

1/ Tarifs Mini séjour pour les 6/8 ans »

Quotient Familial	Sans aides CAF	Participation des familles après déduction des aides CAF	
		(30 € x 3 jours) + (4,60 € x 3 jours) = 103,80 €	(25 € x 3 jours) + (4,60 € x 3 jours) = 88,80 €
de 0 à 540	152 €	48,20 €	63,20 €
de 541 à 950	162 €	58,20€	73,20 €
à partir de 951	172 €	68,20 €	83,20 €
Hors C.C.C.G.S	172 €	68,20 €	83,20 €

2/ Tarifs Mini séjour pour les 9/11 ans

Quotient Familial	Sans aides CAF	Participation des familles après déduction des aides CAF	
		(30 € x 5 jours) + (4,60 € x 5 jours) = 173 €	(25 € x 5 jours) + (4,60 € x 5 jours) = 148 €
de 0 à 540	278 €	105 €	130 €
de 541 à 950	288 €	115 €	140 €
à partir de 951	298 €	125 €	150 €
Hors C.C.C.G.S	298 €	125 €	150 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de fixer les tarifs des séjours été selon le tableau ci-dessus.

ORDRE DU JOUR N°9 : CRÉATION D'UN CENTRE DE LOISIRS ASSOCIÉ AU COLLÈGE (CLAC)

Lors de la dernière commission enfance-jeunesse il a été proposé de créer un Centre de Loisirs Associé au Collège (CLAC). Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission.

La mise en place de ce dispositif ne peut se faire qu'en accord avec le proviseur du collège et l'éducation nationale, puisqu'il s'agit d'un temps partagé entre le collège et la communauté de communes au sein de l'établissement, pendant la période scolaire.

Après en avoir débattu, le conseil de communauté décide

à l'unanimité de se prononcer favorablement à la création d'un accueil de loisirs au collège.

Ordre du jour n° 10 : Création d'un film de promotion du territoire (3D)

Comme cela a été évoqué lors de la dernière commission Tourisme et au vu des crédits inscrits au budget 2018, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès du GAL Cévennes (fonds LEADER) pour un montant de dépense de 20 269 €.

Le conseil de communauté décide à l'unanimité de demander une subvention au GAL Cévennes pour la création d'un film promotionnel.

ORDRE DU JOUR N°11 : CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'AMICALE DU PERSONNEL

Mr le Président rappelle au conseil de communauté que la collectivité adhère, au profit de ses agents, à l'association « l'amicale du personnel municipal de la ville de Ganges et de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises » dont l'objet est l'amélioration des conditions matérielles et morales de ses adhérents, la cohésion entre les membres du personnel et le resserrement des liens ainsi que la participation à des activités sociales, éducatives et culturelles.

Compte tenu du montant de la subvention annuelle accordée à cette association, il convient de rédiger une convention d'objectif dont les signataires seront l'association, la communauté de communes et la ville de Ganges.

Il donne lecture du projet de convention.

Il est demandé de modifier le titre de l'article 8 et de rajouter « et de la communauté ».

Après discussion, le Conseil de Communauté, adopte à l'unanimité moins une abstention (Michel Issert) la convention tripartite telle que présentée tout en tenant compte de la demande de modification.

ORDRE DU JOUR N° 12 : CONTRAT LOCAL DE SANTÉ SIGNATURE D'UN AVENANT

Monsieur le Président informe le conseil de communauté qu'il a reçu une proposition d'avenant pour le contrat local de santé (CLS) afin de le proroger jusqu'au 31 décembre 2018.

Il rappelle que le CLS initial signé jusqu'au 31 décembre 2017 a déjà fait l'objet d'un avenant pour le poursuivre jusqu'au 30 juin 2018.

L'Agence Régionale de Santé étant en train de rédiger son Plan Régional de Santé, il a été convenu, avec le Conseil Départemental du Gard de poursuivre le CLS jusqu'à la fin de l'année, période au cours de laquelle l'ARS fera une proposition pour un nouveau CLS.

Monsieur le Président donne lecture du projet d'avenant qui est joint en annexe à la présente délibération.

Après discussion, le Conseil de Communauté, adopte à l'unanimité l'avenant tel que présenté.

ORDRE DU JOUR N° 13 : GRAND SITE OCCITANIE « GORGES DE L'HÉRAULT »

Le Président rappelle que lors de la Commission Tourisme du 11 octobre 2017 avait été présenté le dispositif Régional via un Appel à Projet « Grands Sites Occitanie ».

Un Grand Site Occitanie est un site qui réunit les caractéristiques suivantes :

Un patrimoine architectural et /ou naturel remarquable (dit cœur emblématique) ;

De forte notoriété, nationale, voire internationales, il est très fréquenté et contribue fortement à l'attractivité de la Région Occitanie ;

Des valeurs territoriales, patrimoniales et culturelles, objet d'une définition négociée et partagée par tous les acteurs, à partir desquelles la Région pourra valoriser son attractivité ;

Organisé autour 'un cœur emblématique patrimoniale, de rayonnement territorial, et doté d'un projet de territoire qui couvre sa zone d'influence ;

Doté d'une stratégie de développement territorial, favorisant la croissance d'une activité durable au sein du cœur emblématique et sa zone d'influence.

Considérant que la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises en partenariat avec les Communautés de Communes du Grand Pic Saint Loup et de la Vallée de l'Hérault, répond aux critères posés par la Région pour participer à l'appel à projet au regard de la démarche engagée de renouvellement du Label Grand Site de France « Gorges de l'Hérault ».

Il est précisé que cette candidature nécessite un engagement sur cinq ans sur la base d'une « stratégie territoriale de développement culturel, touristique et/ou événementiel » transversale répondant aux attentes des visiteurs, stratégie largement définie dans le plan de gestion du Grand Site de France.

Le label « Grand Site Occitanie » permet notamment au territoire du Grand Site et sa zone d'influence de bénéficier d'outils déployés par la Région : charte graphique, outils de communication, campagne de promotion, plan qualité, mobilisation de dispositifs financiers spécifiques pour les investissements...

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide à l'unanimité :

- d'approuver le portage par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault de la candidature Grands Sites Occitanie, en qualité de chef de file du label Grand Site de France, en partenariat avec les Communautés de Communes du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises ;

-d'autoriser le Président à signer le contrat Grand Site Occitanie « Gorges de l'Hérault, ainsi que tous documents s'y référants.

ORDRE DU JOUR N° 14 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'ACQUISITION DE PARCELLES À SAINT ETIENNE D'ISSENSAC

Monsieur le Président précise que ce point a été délibéré lors du dernier conseil de communauté, toutefois le Département a fait savoir qu'une intervention financière ne serait possible que si cette acquisition est assortie de travaux. Il convient donc de reprendre une délibération en précisant que des travaux seront entrepris sur ces parcelles dans un second temps.

Après délibération, le conseil de communauté accepte, à l'unanimité, de préciser dans la demande de subvention que l'acquisition sera suivie de travaux.

ORDRE DU JOUR N° 15 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Président informe le conseil de communauté qu'il convient de modifier le tableau des effectifs dont un exemplaire est joint au présent compte rendu.

Après avoir pris connaissance des changements et en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs.

CONSEIL DE COMMUNAUTE **DU 19 JUILLET 2018**

18H30 à Ganges

AGONES : TRICOU Patrick - CAZILHAC : COMPAN Pierre, SERVIER Pierre - GANGES : CAUMON Bernard, FRATISSIER Michel, MAZAURIC Nathalie, RIGAUD Jacques, SANTNER Muriel - GORNIES : MAURICE Nicole - LAROQUE : CARRIERE Michel, CHANAL Pierre, RICOME Géralde - MONTOULIEU : CHAFIOL Guilhem - MOULES ET BAUCELS : GAUBIAC Jean-Pierre, JALABERT Bernard - ST BAUZILLE DE PUTOIS : AUZEPY Lydia - ST JULIEN DE LA NEF : FAIDHERBE Lucas - ST MARTIAL : JUTTEAU Françoise - SUMENE : LEPROVOST Richard, MORALI Jérôme.

Absents représentés : BRISSAC : RODRIGUEZ Jean-Claude par CHAFIOL Guilhem - CAZILHAC : SERVIER-CANAC Magali par SERVIER Pierre - GANGES : FABRIER Gérard par CAUMON Bernard, OLLIER Hélène par RIGAUD Jacques, VIGNAL Marinège par FRATISSIER Michel, BERTRAND Marc par MAZAURIC Nathalie - ST BAUZILLE DE PUTOIS : GIRARD André par AUZEPY Lydia - ISSERT Michel par COMPAN Pierre - SUMENE : BOISSON Isabelle par MORALI Jérôme, PALLIER Ghislain par MAURICE Nicole

Absents : GANGES : VIVANCOS Bertrand - ST ROMAN DE CODIERES : VILLARET Luc

Monsieur le Président procède à l'appel. La majorité des délégués étant présents le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Muriel SANTNER est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur Gaubiac annonce qu'il ne pourra pas rester jusqu'à la fin et qu'il donne procuration à Monsieur Jalabert pour la fin de l'ordre du jour si celui-ci n'est pas épuisé au moment de son départ.

ORDRE DU JOUR N°1 : MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE ET DES REPAS DE CRÈCHE. CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le Président rappelle au conseil de communauté que le marché de restauration a été relancé. Il a été décomposé en 2 lots : repas écoles/centres de loisirs (lot 1) et repas crèche (lot 2).

Il informe le conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 20 novembre 2015 et qu'elle propose d'attribuer le marché de travaux au groupement d'entreprises des Hauts Cantons qui a présenté l'offre la plus avantageuse avec un montant global pour l'ensemble du marché de 269 336,00 € HT.

Après avoir pris connaissance des conclusions de la CAO, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'attribuer le marché de travaux au groupement d'entreprises des Hauts Cantons pour un montant de 269 336,00 € HT et autorise Monsieur ISSERT, Président de la CAO, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

Après analyse des offres la commission d'appel d'offres propose de retenir :

Lot 1 : la société Sud Est Traiteur avec un prix de repas de base de 2,51 € HT, un prix de repas bio de 2,85 € HT (2,89 € HT si 2 repas bio par semaine) et le prix du goûter est de 0,61 € HT .

Lot 2 : la société Terre de Cuisine : avec un pris de repas de base de 2,40 € HT, un prix de repas bio de 2,80 € HT et le prix du goûter est de 0,45 € HT.

La commission propose également de retenir les variantes suivantes :

Lot n°1 : variante 1 et 2, soit 2 repas bio par semaine et le goûter pour les centres de loisirs.

Lot n°2 : variante 1 soit 2 repas bio par semaine.

Monsieur Gaubiac voudrait savoir qui demande des repas bio et précise qu'il faut appliquer une augmentation sur le prix des repas acquitté par les familles.

Monsieur Morali informe le conseil qu'il a fait le calcul du coût de revient si on proposait 4 repas bio par semaine et que le montant n'est que de 24 000 € HT.

Après avoir pris connaissance des conclusions de la CAO, le conseil de communauté décide à l'unanimité d'attribuer le marché de restauration scolaire des cantines et des crèches aux entreprises suivantes:

Sud Est Traiteur pour le lot n°1 avec les variantes 1 et 2

Terres de Cuisine pour le lot n°2 avec la variante 1

Autorise le Président à signer toutes les pièces du marché

ORDRE DU JOUR N°2 : TAXE DE SÉJOUR 2019

Préambule : La Communauté de Communes a institué la taxe de séjour par délibération du 29 juin 2005, celle-ci a été modifiée par délibération du 29 mars 2016. Au vu, de la Loi de finances rectificative de 2017, modifiant en profondeur la perception de la taxe de séjour, il revient à la Communauté de Communes de modifier cette perception en cohérence avec les nouveaux dispositifs en vigueur.

Monsieur Chafiol dit qu'il ne pense que ce soit bien d'augmenter la taxe, que c'est aux élus d'être vigilants.

Monsieur Leprovost prévient qu'il faut s'attendre à une légère baisse du fait que ce soit au réel.

Monsieur Faidherbe souhaite que l'on accompagne les hébergeurs pour les nouvelles formules de calcul.

Le conseil Communautaire

Vu l'article 67 de la loi de finances pour 2015 N°2014-1654 du 29 décembre 2014

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants ;

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants ;

Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 ;

Vu l'article 59 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 ;

Vu l'article 90 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;

Vu l'article 86 de la loi n°2016-1918 du 29 Décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016 ;

Vu les articles 44 et 45 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017

Vu la délibération du conseil départemental de l'Hérault du 26 février 1990 portant sur l'institution d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour ;

Vu l'avis des Commissions tourisme du 19 avril 2018 et du 15 juin 2018.

Délibère à la majorité moins une voix (Guilhem Chafiol) qui n'est pas favorable à l'augmentation de la grille tarifaire.

Article 1 : Institution de la Taxe de Séjour

La Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire depuis le 26/06/2005.

La présente délibération reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur son territoire et annule et remplace toutes les délibérations antérieures à compter du 1er Janvier 2019.

Article 2 : Régime de perception

La taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures d'hébergement à titre onéreux proposés :

Palaces,

Hôtels de tourisme,

Résidences de tourisme,

Meublés de tourisme,

Village de vacances,

Chambres d'hôtes,

Emplacements dans des aires de campings-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,

Terrains de camping et de caravanage,

Ports de plaisance.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées et qui n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation (voir : article L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales).

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

Article 3 : Période de perception

La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

Article 4 : Taxe additionnelle

Le conseil départemental de l'Hérault par délibération en date du 26 février 1990, a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises pour le

compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Article 5 : Barèmes d'assujettissement

Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil Communautaire avant le 1er octobre de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Le barème suivant est appliqué à partir du 1er janvier 2019 :
Voir page ci-contre

Article 6 : Application du pourcentage

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 3% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Article 7 : Exonérations obligatoires

Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT

Les personnes mineures ;

Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté de Communes;

Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de (1€ par nuit) quel que soit le nombre d'occupants.

Article 8 : Obligations des loueurs assujettis à la Taxe de Séjour

Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour.

Cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet.

En cas de déclaration par courrier le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre du logeur.

En cas de déclaration par internet le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois et ne communiquera ses justificatifs à la collectivité qu'à sa demande.

Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent leur retourner accompagné de leur règlement :

- **avant le 31 mai**, pour les taxes perçues du 1^{er} janvier au 30 avril

- **avant le 30 septembre**, pour les taxes perçues du 1^{er} mai au 31 août

- **avant le 31 janvier**, pour les taxes perçues du 1^{er} septembre au 31 décembre

Barèmes d'assujettissement 2019

Catégories d'hébergement	Planchers applicables 2019	Tarifs 2019	Taxe additionnelle	Tarifs 2019 applicable dont TA
Palaces	Entre 0,70 € et 4,00 €	4,00 €	10%	4,40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	Entre 0,70 € et 3,00 €	2,20 €	10%	2,42 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	Entre 0,70 € et 2,30 €	1,10 €	10%	1,21 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	Entre 0,50 € et 1,50 €	0,80 €	10%	0,88 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	Entre 0,30 € et 0,90 €	0,65 €	10%	0,72 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	Entre 0,20 € et 0,80 €	0,55 €	10%	0,61 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	Entre 0,20 € et 0,60 €	0,40 €	10%	0,44 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	10%	0,22 €

Il a également l'obligation de tenir un état appelé « registre du logeur », précisant obligatoirement :

- Le nombre de personnes ;
- La date d'arrivée et la date de départ ;
- Le nombre de nuits du séjour ;
- Le montant de la taxe perçue ;
- Les motifs d'exonérations.

Article 9 : Contrôles

Le Président le Communauté de Communes ou tout agent commissionné par lui, pourra procéder à la vérification des états tenus par les hébergeurs. Ils pourront, à ce titre demander les pièces et documents comptables se rapportant au versement de cette taxe (Art L 2333-36 CGCT).

Article 10 : Sanctions

L'article L 2333-38 du CGCT prévoit qu'en cas de défaut de déclaration, d'absence ou de retard de paiement de la taxe de séjour, le Président adressera à l'hébergeur défaillant une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Faute de régularisation dans un délai de 30 jours suivant la notification de cette mise en demeure, un avis de taxation d'office motivé sera communiqué au déclarant défaillant trente jours au moins avant la mise en recouvrement de l'imposition (un décret en précisera les modalités).

Les sanctions prévues à l'article R2333-58 du CGCT seront applicables aux assujettis de la taxe de séjour au réel qui n'auraient pas respecté les dispositions susmentionnées.

Seront passibles d'une contravention de 2nd classe :

- La non perception de la taxe de séjour ;
- La tenue inexacte ou incomplète de l'état récapitulatif ;
- L'absence de déclaration dans les délais.

Seront passibles d'une contravention de 3ème classe :

- L'absence de déclaration des recettes de la taxe de séjour perçue ou déclaration inexacte ou incomplète.

Article 11 : Affectation des produits de la taxe

Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'office de tourisme conformément à l'article L.2231-14 du CGCT.

Article 12 : Réclamations et contestations

Tout redevable qui conteste le montant de la taxe qui lui est notifié acquitte à titre provisionnel le montant de la taxe contesté.

Les contestations de toute nature portant sur les conditions d'institution et de perception de la taxe de séjour relèvent du contentieux administratif.

Après en avoir délibéré à l'unanimité moins un contre (Guilhem Chafiol), le Conseil autorise le Président à mettre en place la nouvelle perception de la taxe de séjour.

ORDRE DU JOUR N°3 : BUDGET GÉNÉRAL. **DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Suite à une erreur matérielle relative à un numéro de compte cette délibération annule et remplace la délibération précédente.

Monsieur le Président propose les décisions modificatives suivantes :

Section d'investissement

Chapitre	Nature	Libellés	Montant
Dépenses			
Opération 974 Matériel scénique Théâtre Albarède	2188	Autres immobilisation corporelles	+ 6 000 €
Opération 984 Travaux immeuble en péril Sumène	2145	Constructions sur sol d'autrui, installation générales, agencements, aménagements	+ 12 000 €
Opération 985 Acquisitions foncières bord d'Hérault Grands Sites de France	2111	Terrains nus	+ 50 000 €
Opération 986 : Aménagement bureaux garage inter-communal	2318	Immobilisations corporelles en cours	+ 66 000 €
		Total	+ 134 000 €
Recettes			
16 Emprunt et dettes assimilés	1641	Emprunts	+ 134 000 €
		Total	134 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil de communauté adopte l'ensemble des écritures de la décision modificative n°1 du budget général.

ORDRE DU JOUR N°4 : **SUBVENTION AUX AMICALES DES ÉCOLES**

Monsieur le Président rappelle que lors de la préparation budgétaire la commission des finances a demandé que les comptes des écoles lui soient fournis avant de se prononcer sur les subventions à attribuer.

Lors de la dernière réunion de cette commission le 29 juin 2018, il a été constaté que les comptes étaient arrêtés au 31 décembre 2017 ce qui ne reflète pas l'activité des amicales

puisque leurs dépenses se font sur une année scolaire et non civile.

La commission propose de demander un arrêt des comptes au 31 août 2018 pour connaître réellement leur situation et leur besoin de financement et de leur verser dès à présent, pour ne pas les mettre en difficulté, 11 € par enfant ce qui représente la moitié de la subvention de l'année passée, le reste leur sera versé en fonction de leurs résultats à la rentrée.

La commission propose également que seule l'école de Brissac, qui a produit un arrêté de compte selon l'année scolaire, puisse bénéficier du versement des 22 € par enfants ce qui permet d'équilibrer leur budget.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil de communauté décide :

- de demander les arrêtés de compte au 31 août 2018 aux amicales des écoles.
- de verser aux amicales un acompte de subvention représentant 11 € par enfant soit la moitié de la subvention envisagée.
- de verser l'intégralité de la subvention soit 22 € par enfant à l'amicale de l'école de Brissac car leurs arrêtés de compte correspondent à l'année scolaire.

ORDRE DU JOUR N°5 :
FRAIS DE SCOLARITÉ 2018-2019

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que la communauté de communes demande des frais de

N°	Nom de l'association	Intitulé du projet	Montant de la subvention	1er versement, acompte de 70%	2e versement, solde 30%
1	Eurék'Art	Ateliers Théâtre de rue	500.00€	350.00€	150.00€
2	Désidérata	Vidéo Forum	2000.00€	1 400.00€	600.00€
Total du montant des subventions			2 500.00€	1750.00€	750.00€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

D'approuver le choix des associations subventionnées suivant le tableau ci-dessus

D'autoriser le versement des subventions aux associations selon le tableau ci-dessus

ORDRE DU JOUR N°7 : COMITÉ TECHNIQUE
PARITAIRE, FIXATION DU NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Président informe le conseil que le renouvellement des comités techniques paritaires aura lieu le 6 décembre 2018.

Il convient de fixer le nombre de représentants du personnel et de la collectivité.

Le nombre de représentants du personnel peut être fixé entre 3 et 5 et celui des représentants de l'EPCI sera compris entre 3 et 5, sachant que le Président est membre de droit. Les représentants seront accompagnés de suppléants.

scolarité aux communes où résident les enfants inscrits dans nos écoles mais domiciliés hors du territoire.

Les frais de scolarité issus du compte administratif 2017 sont les suivants :

Ecole élémentaire : 786,42 € / an / enfant
Ecole maternelle : 1 846,56 € / an / enfant

Le conseil de communauté décide à l'unanimité de fixer les frais de scolarité de la façon suivante pour l'année scolaire 2018-2019 :

Ecole élémentaire : 786,42 € / an / enfant
Ecole maternelle : 1 846,56 € / an / enfant

ORDRE DU JOUR N°6 : ATTRIBUTIONS ET
VERSEMENTS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
AU TITRE DES ACTIONS JEUNESSE 2018

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil de Communauté les projets faisant l'objet d'une demande de subvention au titre des actions jeunesse 2018 « 2ième appel à projet ». Ils ont été présentés et examinés par la Commission « affaires scolaires, enfance et jeunesse » le 18 juin 2018, les membres de la Commission proposent de soutenir les projets comme indiqué sur le tableau ci-dessous.

Il est également demandé de procéder aux versements des subventions selon les modalités suivantes :

Versement d'un premier acompte égal à 70 % de la subvention après délibération

Le solde après achèvement de l'opération, sur présentation pour chaque action : d'un compte-rendu d'activité, d'un bilan financier détaillé.

A ce jour le nombre des représentants était fixé à 3 pour les deux collègues.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de :

-fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)

-décider le maintien du paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants du conseil communautaire égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

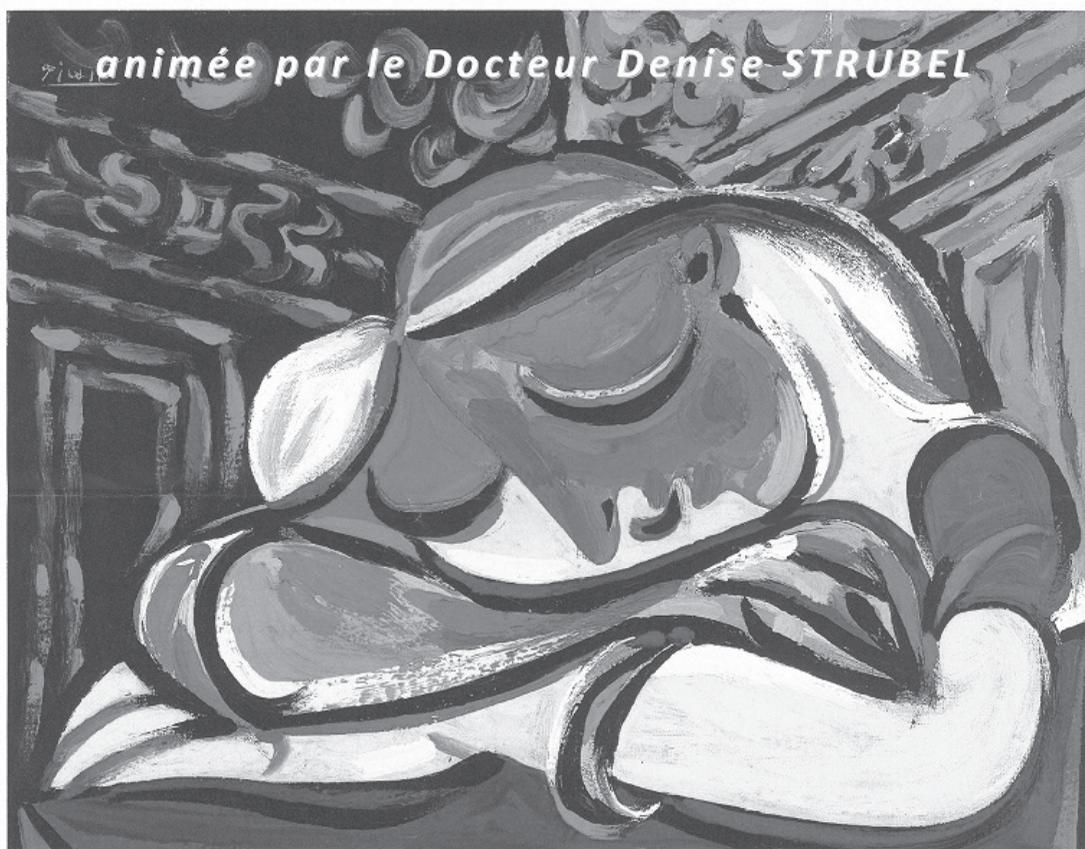
ORDRE DU JOUR N°8 : TERRITOIRE 34.
APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire le rapport d'activité de l'année 2017 de Territoire 34 et rappelle aux conseillers communautaires que ce rapport doit faire l'objet d'un vote et est soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve le rapport d'activité de l'année 2017 de Territoire 34.

Conférence - Débat

UN SOMMEIL DE RÊVE ?



Mardi 16 octobre - 10h30
SUMÈNE
Salle Polyvalente du Diguédan

Ne pas jeter sur la voie publique

Entrée libre et gratuite

Partage - Convivialité

PROFITONS DU CIEL ÉTOILÉ ET DE LA NUIT EN CÉVENNES !

Le 13 août dernier, entre deux brassées d'étoiles filantes, l'astronome américain John Barentine a décerné au nom de l'International Dark-Sky Association le label de « Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) » au Parc national des Cévennes.

Avec une superficie de 3 560 km² la RICE des Cévennes est ainsi devenue la deuxième réserve de ce type en France, cinq ans après celle qui entoure l'observatoire du pic du Midi, et la plus grande zone de protection du ciel nocturne en Europe.

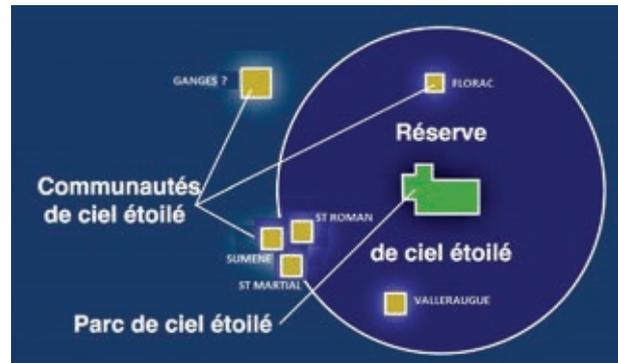
Les critères d'obtention du label RICE sont extrêmement contraignants et, depuis son lancement en 2001, seuls douze territoires avaient déjà été distingués sur l'ensemble de la planète.

Une RICE comprend toujours une région centrale, le cœur, où la noirceur du ciel doit être préservée au maximum, et une zone tampon périphérique pour laquelle les administrateurs publics, les individus et les entreprises reconnaissent l'importance du ciel étoilé et s'engagent à le protéger sur le long terme. Pour fixer les idées, la superficie de la région centrale de la RICE du parc national des Cévennes représente près de neuf fois celle de Paris et sa population permanente est inférieure à mille habitants contre plus de deux millions pour la capitale.

Fondée en 1988 par un astronome et un médecin, l'International Dark-Sky Association (IDA) est une organisation américaine à but non lucratif dont la mission est de favoriser la préservation de l'environnement nocturne. Son expertise est reconnue à l'échelon mondial et concerne aussi bien la protection du ciel, que les conséquences de l'éclairage artificiel sur la santé humaine, la biodiversité et le changement climatique.

Le parc national des Cévennes, qui est également une réserve de biosphère de l'Unesco depuis 1985, abrite une flore et une faune d'une richesse exceptionnelle avec plus de 2 500 espèces florales, 2 400 espèces animales, 200 habitats naturels et 28 sites Natura 2000 qui ne pourront que tirer profit d'une meilleure gestion de l'éclairage artificiel. « *Un seul lampadaire peut provoquer la mort de 150 insectes chaque nuit d'été, expliquait la directrice du parc national des Cévennes, Anne Legile, lors de la remise du label, les éclairages publics dans les villes, villages et hameaux occasionnent donc une véritable hécatombe sur les insectes nocturnes, avec des répercussions importantes sur les réseaux trophiques et même sur la pollinisation des plantes dont une partie des espèces dépendent de certains insectes nocturnes.* ». Lutter pour la préservation du ciel noir, c'est donc également lutter pour la préservation de la biodiversité.

A Sumène, le projet a été abordé avec l'Assemblée Participative des Habitants et va être étudié plus avant, à partir du diagnostic de l'éclairage public réalisé en 2013.



Le but n'est naturellement pas de tout éteindre, même si de plus en plus de villages pratiquent l'extinction, totale ou partielle, entre minuit et cinq heures du matin, mais de profiter des nombreuses évolutions technologiques disponibles à ce jour pour installer un éclairage raisonné et raisonnable : éclairer où il faut, comme il faut et quand il faut.

Les trois critères essentiels sont :

- le choix de sources lumineuses de couleur chaude et ambrée d'une température de couleur inférieure à 3000K – et même à 2000K dans le cœur de la RICE ;
- la diminution de la puissance des ampoules – 40W au lieu de 75 à 150W à l'heure actuelle ;
- l'orientation correcte du flux lumineux vers le sol afin que la part du flux émis au-dessus de l'horizontale (coefficient ULOR) ne dépasse pas 1 %.

Dans le Parc National des Cévennes des travaux ont déjà commencé depuis plusieurs mois grâce à des subventions européennes pour moderniser les installations de 26 villages ; les prévisions budgétaires montrent que ces travaux seront rentabilisés en quelques années seulement grâce aux importantes économies engendrées par le fonctionnement des nouvelles installations.

En périphérie de la RICE, des villes comme Alès et Mende se sont engagées à adapter leur réseau pour le rendre le plus conforme possible, et des discussions sont en cours avec la métropole de Montpellier. Bien que distante de plusieurs dizaines de kilomètres de la bordure sud du Parc, celle-ci connaît un tel développement que la pollution lumineuse qu'elle génère contribue à la dégradation du ciel nocturne cévenol.

Sans compter l'économie substantielle qu'une commune peut retirer d'un tel programme, l'obtention du label a révélé et fait croître l'envie de préserver et d'améliorer l'environnement diurne et nocturne exceptionnel des Cévennes. Nous avons tous besoin d'un vaste territoire comme celui-ci pour reprendre ou garder le contact avec une nature et un environnement cosmique indispensables à notre équilibre.

Source : <http://autourduciel.blog.lemonde.fr/bio-guillaume-cannat/>

Retour sur la fête votive



Malgré la chaleur caniculaire de cet été qui nous a tous énervés, fatigués, épuisés ; après l'effet coupe du monde qui nous a enthousiasmés et réjouis, rien de tel que quelques jours de fête pour se retrouver entre amis et profiter de bons moments ensemble. Les apéros de midi animés par le sympathique duo *FMR* ou par les diverses pena ont été très agréables et démarraient les journées bien chargées en activités diverses. La ruée suménoise, cette course d'obstacles déguisée connaît toujours un franc succès et attire beaucoup de spectateurs aux divers endroits où elle passe. Par contre, pas de jeux basques pour les adultes faute de candidats, sans doute à cause de la chaleur ou la peur de forcer ; c'est bien dommage, il faudra trouver autre chose ! La holy party du samedi midi a attiré la foule, les jets de

poudre multicolore fusaient dans tous les sens et tout le monde s'est prêté au jeu et est reparti coloré, jaune, vert ou bleu, c'était très drôle. La retraite aux flambeaux, les concours de boules, belote, jeux d'enfants ont connu leur succès habituel, les orchestres, surtout le nouveau *Sortie de Secours* ont été de grande qualité, et le feu d'artifice sensationnel ! Le repas de l'amitié du 17 a attiré un peu moins de monde, la sombre histoire d'intoxication de l'an dernier nous a sans doute fait du tort, et pourtant, nous n'y étions pour RIEN, pas plus que le traiteur Cassou qui nous a à nouveau concocté un excellent repas.

En bref, une belle fête dans le calme, la sécurité, la bonne ambiance qui font que les plus anciens et les plus jeunes se côtoient et participent tous au succès de la fête à Sumène.

Vous ne verrez plus son visage derrière le comptoir à la table des concours de boules ou tenir les « express » en rouspétant « gentiment » après les retardataires ! Vous ne l'entendrez plus nommer les numéros des lotos qu'il aimait tant avec sa verve légendaire ! Eh oui ! PAULO nous a quitté, ce vendredi 31 août.

Paulo, personnage bourru au cœur « grand comme ça », nous t'aimions tous, tu nous manqueras. ...

Le comité des fêtes est malheureux, il a perdu son pilier...



Association Regard'Ailleurs

Nouvelles du Mali

L'histoire a commencé il y a dix ans, lors d'une rencontre à Kokolo au Mali, entre des membres de « Regard'Ailleurs » et les femmes, déléguées des quartiers du village de Kokolo, Armand Kassogue était l'interprète. Ces femmes voulaient savoir si l'association serait d'accord pour assumer la scolarité et la pension de trois jeunes filles par an, qui seraient choisies dans des familles qui n'avaient aucun moyen d'assurer la scolarité de leurs enfants. Après discussion dans l'association — pourquoi trois, pourquoi pas toutes ? — il fût décidé de s'engager d'abord pour trois. Cette année, en juin 2018, Aissata, Aminata et Suzanne se présentent au baccalauréat. Les deux premières l'obtiennent. Suzanne est déjà décidée de le retenter en candidate libre en juin prochain. Aissata et Aminata sont les deux premières filles du village à accéder au baccalauréat ! Elles vont s'inscrire à l'Université de Bamako, la dynamique continue ! Belle réussite pour elles, bel espoir pour les filles du village ! Bravo aux femmes déléguées de quartier d'avoir fait ce pari. Bravo aussi à toutes les personnes et associations de Sumène qui se sont engagées avec Regard'ailleurs dans ce projet de développement du village de Kokolo au Mali.

Association suménole de gymnastique volontaire

Deux cours par semaine à la Halle aux Sports

Mardi de 17h45 à 18h45

Jeudi de 18h15 à 19h15

(Stretching, cardio-training, assouplissement, gym douce)

2 premières séances gratuites

Contacts :

M^{me} Terrat :

04 67 81 35 85

M^{me} Bresson :

06 88 87 40 40



Association des Péquélets de Colombia

Après le franc-succès des années passées, l'association des Péquélets de Colombia vous propose à nouveau de participer à notre soirée danse et concert le **samedi 17 novembre**, en présence des associations de danse Mano a Mano, Crazy dance et Mambo rock, et du groupe local de Cumbia Tortilla Flat.

Vous pourrez vous initier avec Jenny à la salsa en ligne, assister à des démonstrations et des battles (débutants et avancés), ainsi que danser lors du concert des Tortilla Flat.

Si vous souhaitez vous restaurer un service buffet (riz colombien au poulet et oreillettes) vous sera proposé sur place, ainsi qu'une buvette.

Nous comptons sur votre participation et votre bonne humeur...

Contact :

Franck Terrat

06 83 20 79 32



Stage de peinture

Stage de décor peint à l'italienne
Peinture au sol - Trompe l'œil

2018 24/28 septembre - 01/05 octobre
26/30 novembre - 03/07 décembre

2019 28 janvier/01 février - 04/08 février
25/29 mars - 01/05 avril
27/31 mai - 03 juin/07 juin
23/27 septembre - 30/04 octobre
25/29 novembre - 02/06 décembre

Du lundi au vendredi : 9h/12h et de 13h/17h.

Tarifs 5 jours : Prise en charge par les organismes de formation : 1 400 Euros - Autofinancement, prise en charge personnelle : 575 Euros

Matériel fourni par l'école (Toile très grand format, pin-ciaux, peinture) - Repas du midi compris

Des stages peuvent être organisés à la demande. Nous consulter

Thèmes abordés :

- L'ornementation : frises, faux or, moulures, les styles...
- Les grisailles : fausses sculptures, bas-reliefs, moulures...
- Les sculptures en faux marbres, les colonnes, les balustres...
- L'architecture, les drapés- Les végétations : jardins, nature.
- Les paysages, les ciels. Les paysages urbains : les lumières artificielles.
- L'eau, les reflets.

Académie du Décor Peint-Ecole de Décor

Roland Lamon 30440 Pont d'Hérault – Sumène

<https://academiedudecorpeint.fr/atelier.lamon@gmail.com>

Tél : 06 14 52 09 74

Les Artsdances

SAISON 2018/2019

Cours de danse pour tous les ages, pilates, qi gong et ateliers parents/enfants. Inscription à l'année, à la carte de 10 ou 5 séances + adhésion à l'association. 1 cours d'essai offert ! Halle des sports – salle de danse

Mardi : 17h30/18h30 et 18h45/19h45 Pilates

Mercredi : 9h45/10h45 Pilates

11h00/12h30 Contemporain adultes

14h15/15h30 Modern Jazz 1

15h30/16h30 Éveil corporel (4-5 ans)

16h30/17h30 Initiation 1 (6 ans)

17h30/18h30 Initiation 2 (7-8 ans)

19h00/20h00 Pilates

Jeudi : 16h15/17h15 Pilates Adapté & Seniors

(Sous réserve du nombre de participants)

17h30/18h45 Modern Jazz 2 (10-12 ans)

19h00/20h00 et 20h15/21h15 Pilates

Vendredi : 17h30/19h00 Modern Jazz 3 (12-15 ans)

19h00/20h30 Contemporain ados/ adultes

(à partir de 15 ans niveau avancé)

• Ateliers mensuels danse parents - enfants

Dates : (tous les 2^{es} samedis du mois)

13/10/2018 - 10/11/ - 8/12 - 12/01/2019 - 9/02 - 9/03 - 13/04/2019 - 11/05/ - 8/06

Inscriptions par téléphone 06.87.45.90.38

Les cours sont proposés par Julia Chauvel, professeur de Danse et Pilates diplômée d'Etat.

Site internet : <https://lesartsdanse.weebly.com>

• Cours de Gi Cong

Lundi 17h45/19h00 - Mardi 10h00/11h15

Mercredi 9h15/10h15

Nouveauté : atelier Gi Cong parent enfant (qi gong du «jeu des animaux», massage, auto massage, relaxation, méditation) : Vendredi 9h15/10h30

06 14 17 34 71



Échanges Sumène/Quistinic

Depuis 2011, Sumène, au travers de son association Échanges Sumène/Quistinic, reçoit tous les deux ans une délégation de bretons, 17 personnes cette année, hébergées dans des familles suménoises. L'association tient à faire profiter notre village de ces rencontres. Cette année, l'association a concocté une animation pour la fin d'après-midi et la soirée du samedi 1^{er} septembre. Déambulation chantante dans les rues, concert au Diguédan avec la chorale occitane Lo Cocut. Cidre offert aux spectateurs, apéritif musical avec le duo suménois FMR, repas servi par le traiteur Florent à 90 personnes, chants et musique en accompagnement. Une belle soirée !

Plus intime, nous avons amené nos amis découvrir la voie verte et randonner sur les jumeaux, vestiges de Saint Cyprien et du Château d'Adhémar. Pour finir une journée en Camargue authentique à la manade Raynaud.

Madame, la maire de Quistinic et un de ses adjoints faisaient partie de la délégation. A leur demande, une entrevue a eu lieu avec Monsieur le maire de Sumène et deux de ses adjoints.

Pour plus d'infos : <https://sumenequistinic.fr/>



Pour clore la saison de pêche 2018 en première catégorie, l'AAPPMA de Sumène avait organisé le samedi 8 septembre une journée de pêche en famille sur les bords du fleuve Hérault.

Vers 8 heures du matin, autour du casse-croûte d'accueil, une trentaine de pêcheurs enfants et adultes, avait répondu présent.

Dès le début de pêche, les premières truites commençaient à sortir de l'eau avec plus ou moins de réussite suivant la technique de pêche employée.

A midi un repas pris en commun au camping « La Grillade », avec les familles au complet, a permis de partager ce bon moment de convivialité.

Après ce dernier rendez-vous saisonnier, chacun est reparti en se disant vivement l'ouverture 2019.

Étoile Sportive Suménoise

Le 16 juin dernier, l'Etoile Sportive Suménoise a fêté ses 80 ans. Du beau temps, une belle ambiance, près de 450 convives pour le repas, en un mot une belle réussite. Encore un grand merci à tous les participants, les bénévoles, les sponsors, les fournisseurs et prestataires, les élus et officiels présents, ainsi que les communes de St Martial, le Conseil Départemental du Gard, les Elvis platinés pour leur prêt de matériel ou encore les Vétérans pour leur aide au service et bien sûr à la municipalité de Sumène pour la subvention exceptionnelle, le matériel communal et les autorisations adéquates.

Après un repos estival bien mérité ponctué par la victoire des Bleus en coupe du monde, nos équipes séniors ont repris le chemin de l'entraînement dès le lundi 6 aout. Antony Sabatier retrouve le banc de l'équipe première et Najim Belharch prend les rênes de la réserve. Nous souhaitons un bon retour à Sumène pour ces deux coaches qui furent également joueurs de l'Etoile il y a quelques années. A noter cette année, la traditionnelle préparation physique de pré-saison a été l'occasion de découvrir la toute nouvelle voie verte entre Sumène et Ganges pour les fameux footings tant redoutés par certains.

Quelques bons matches amicaux à la fin du mois d'août puis les choses sérieuses ont commencé le dimanche 9 septembre 2018 pour les séniors avec une double victoire pour la première réception en championnat (4-1 pour la réserve en départemental 4 puis 6-0 pour la première en départemental 2). Nos supporters ont pu faire l'expérience, plus ou moins heureuse, du spectacle derrière le grillage imposé par le District Gard Lozère, organisateur des compétitions.

Les jeunes quant à eux ont repris l'entraînement le mercredi 12 aout 2018. A l'heure où nous écrivons, les équipes U9 (8-9 ans) et U11(10-11 ans) sont engagées et nous avons bon espoir de monter une équipe U7 (6-7 ans) rapidement (recherche d'un dirigeant/éducateur/parent pour les matches du samedi 14 h).

L'occasion aussi de rappeler que l'Etoile est ouverte à tous, pour jouer, assister aux matches ou apporter son soutien comme sponsors ou dirigeants ou encore donner un peu de son temps pour la bonne marche de l'association (entraînements, réunions du bureau, buvette, loto...).

Bonne saison à tous et Vive l'Etoile !



École de Tennis Tennis club suménois

Une nouvelle année commence pour les jeunes de l'école de tennis de Sumène. Les cours d'initiation et d'entraînement dispensés par Franck Terrat moniteur D.E ont repris les lundis, mercredis et vendredis en fin d'après-midi. Deux cours d'essais gratuits sont proposés à tous les enfants (06 83 20 79 32).

Les 6/8 ans et les 9/11 ans pourront s'initier aux matches de façon progressive en participant au circuit Galaxie avec les écoles de Ganges et du Vigan ; les 12/17 ans se retrouveront régulièrement les samedis autour d'un repas convivial et de matches amicaux de doubles.

A noter le « sans faute » de l'ensemble des équipes engagées dans le championnat départemental. Les 13/14 ans garçons, Kévin Crouzet, Maxime Tardy et Noa Autrou, ainsi que les 15/17 filles composées de Marine Gervais et Elodie Delpuech, finirent premières de leurs poules de qualifications et demi-finalistes de la division découverte. Les 9/10 ans, Joris Aubanel, Toureille Paul, Gilles Estéban et Nathan Fesquet terminèrent vaincus. L'équipe féminine composée de Pauline Gasselien, Nathalie Lavilledieu, Christelle Delpuech, Sophie Fesquet et Marine Gervais deuxième de leur poule.

Les 24 et 25 avril 2019 l'école de tennis se déplacera en Espagne pour le tournoi ATP de Barcelone et à Port Aventura. Durant les vacances de Toussaint et de Pâques il y aura des stages animés par le moniteur.

Fin juin, un camp tennis et compétition en pension complète sera proposé aux jeunes du club, pour participer au circuit de la ville de Nîmes.

Si vous souhaitez découvrir ou redécouvrir la pratique du Tennis en club, contactez Marie-Hélène Bresson Pdt ou Marc Gervais vice Pdt (06 82 11 01 02).

La saison 2018 au Prieuré de Cézas

La saison 2018, au Prieuré de Cézas s'est terminée avec les journées du Patrimoine Européen, les 15 et 16 septembre. Ces jours-là outre les visiteurs du site, la conférence de Jean Pierre Renaud « *L'armée d'Hannibal franchit le Rhône* » a fait le plein. Jean Pierre Renaud a réalisé une thèse sur le sujet en 2010.

Une saison riche en animations, 7 concerts ont eu lieu depuis le mois de mai, organisés par l'association ; En juillet, le Prieuré a accueilli un concert de la programmation des Tranes Cévenoles, un incontournable depuis quelques années. Le café occitan de Pompignan a investi les lieux, pour ses *Bains occitans*, une journée d'immersion en langue occitane.

Concerts sur les terrasses ou dans la chapelle, avec en moyenne 60 personnes, une bonne affluence pour le Prieuré, sachant que la jauge de la chapelle est d'environ 80 personnes maxi. Eclectique aussi avec du jazz, de la musique classique, chants lyriques, musique du monde, russe, sud américaine...

Pas moins de 4 expositions dans la chapelle ou la salle presbytérale, et des visiteurs, randonneurs, de plus en plus nombreux.

Mais on ne met pas la clé sous la porte jusqu'en mai prochain, d'ores et déjà les bénévoles du mardi ont réinvesti les lieux avec pelles, brouettes et gants, attention, vieux murs, vous allez être remontés !



Le mardi, donc jour ouvré, le Prieuré est ouvert à la visite.

L'association Asphodèle le Prieuré, a été reconnue, cette année, oeuvre d'intérêt général et à ce titre l'administration fiscale a autorisé l'association à délivrer à ses donateurs un reçu leur permettant de bénéficier d'une réduction d'impôts en application des articles 200 et 238 bis du code général des impôts, soit 66 % pour un particulier et 60 % pour une société.

Pour en savoir plus : contact@asphodeleleprieure.fr ou <https://asphodeleleprieure.fr/>

Association paroissiale Réfection de l'électrification de l'église

En accord avec la commune, propriétaire du bâtiment, l'association paroissiale a engagé la réfection de la totalité de l'installation électrique de l'église. En effet, non seulement l'installation existante ne répondait plus aux normes de sécurité dans un immeuble recevant du public et pouvait provoquer des risques d'incendie, mais il devenait impossible de trouver des ampoules à incandescence de remplacement.

L'association paroissiale a assuré la maîtrise d'œuvre du chantier confié au groupement d'entreprises CJ Pro/Bepemy qui s'est déroulé durant le mois de juin. Le matériel utilisé est composé d'un éclairage à LED à basse consommation, avec un ensemble de projecteurs multidirectionnels destinés à mettre en valeur statues et tableaux particulièrement précieux. C'est ainsi que les toiles peintes du cœur (classées au titre des monuments historiques), le tableau dû à Melchior Dozes (chapelle de ND de Lourdes) et les bénitiers, seuls vestiges de l'église primitive, sont mis en valeur. Un système de minuterie commandé par un bouton poussoir à l'entrée, permet un éclairage de l'ensemble de la nef pour les visiteurs. Les annexes (sacristie, escaliers et combles)



ont aussi été traitées et le nettoyage général effectué. Pour l'ensemble du chantier, plus d'un kilomètre de fil électrique, et cent mètres de chemin de câble métallique d'une teinte identique à la peinture des murs ont été utilisés. Ce chantier hors normes a nécessité l'emploi d'une nacelle élévatrice autonome pouvant atteindre le dôme des évangélistes à plus de 15 mètres du sol. Le montant de l'opération s'élève à 38 000 euros pris en charge par l'association paroissiale à 77 % (résultat des kermesses, lotos et dons) et la commune de Sumène 23 %. Que les généreux contributeurs en soient remerciés.

Les transes cévenoles

Entrée réussie dans la troisième décennie !

Samedi 21 et dimanche 22 juillet, Sumène s'est mis à l'heure des Transes Cévenoles : arts de la rue et concerts ont rythmé pendant deux jours la vie de notre village. Ce sont 8 000 personnes qui ont été accueillies et qui ont pu profiter de spectacles tour à tour drôles, touchants, émouvants, festifs ou intimistes. Encore une fois, les Transes Cévenoles se sont imposées comme l'un des événements culturels populaires majeurs de notre région.

Le public nombreux a pu apprécier les concerts de groupes de musique émergents, tels Myasara, lauréate du Dispositif de repérage des Transes Cévenoles, qui a ouvert la soirée du samedi. Gaël Faure lui a succédé sur la scène du Plan, dévoilant au public les titres de son nouvel album « Regain », emplis d'humanité. Enfin, le talentueux rappeur australien REMI a conclu cette première soirée, embarquant le public de Sumène grâce à son hip-hop conscient, d'une excellente facture : pour sa première venue en France, le jeune homme aura marqué les esprits !

Plus tôt dans la journée, c'est Samuele et sa folk blues engagée qui avait séduit le public du Temple grâce à ses textes forts et justes.

Les arts de la rue n'étaient pas en reste : la représentation de « Cirque S'lex N'Sueur » de la compagnie Les Têtes d'Affiche s'est tenue devant plusieurs centaines de personnes hilares. « More Aura » de l'association Des Clous a aussi rencontré un franc succès, grâce à sa clown contortionniste. « Les Conférences de poche » de Léon Lenclos (compagnie NOKILL) ont beaucoup plu au public venu découvrir ces réflexions philosophiques, scientifiques et poétiques. Le talentueux Alex Barti, accompagné de sa marionnette Barti, a hypnotisé le public grâce à sa performance technique époustouflante au service d'un spectacle très drôle. Enfin, la jeune compagnie du MidiMoinsCinq a proposé une conférence poétique sur le café et les différentes conséquences engendrées par sa consommation mondialisée.

Dimanche, pour la deuxième journée du festival, la plupart des spectacles de rue ont été rejoués. Néanmoins, la compagnie Le Plus Petit Espace Possible a présenté « Mobyette », un spectacle jeune public où le décor est composé de 83 objets détournés en instruments de musique.

La programmation musicale était très riche également pour cette deuxième journée, de la chanson jazz épurée de Connie & Blyde magnifiée par le cadre splendide du



Arnaud Iracane

Prieuré de Cézas au concert de musique traditionnelle turque et chant soufie de Maksoud Greze qui s'est produit dans l'église de Sumène.

Enfin, les concerts en soirée ont chauffé le public à blanc : la rumba catalane dansante et lumineuse d'Antoine Tato Garcia a surpris le public qui s'est laissé séduire. La prestation magistrale de General Elektriks qui a livré une prestation de haute volée, dansante et euphorisante. Les canadiens de The Brooks ont conclu cette 21ème édition sur une note funk appréciée : du groove, du talent et un réel échange avec le public.

Les musiciens canadiens du Plateau francophone viennent compléter ce grand cru : VioleTT Pi, Alexandre Désilets, Jacobus et Cédric Vieno ont joué devant un public attentif, dégustant ces propositions diverses et complémentaires.

L'entrée dans la nouvelle décennie des Transes Cévenoles a été une grande réussite, confirmant, s'il était besoin, la particularité de ce festival à l'ambiance si singulière, une atmosphère un peu hors du monde. Les ateliers et animations proposés aux enfants connaissent un réel succès et investissent le parc Lucie Aubrac pour créer un espace au calme.

Les Elvis Platinés tiennent à remercier tous les soutiens dont ils ont bénéficié pour organiser cette nouvelle édition, en premier lieu la mairie de Sumène, partenaire indéfectible de cette longue aventure, ainsi que les associations suménoises pour le prêt de locaux, de matériel et les coups de main ! Merci aussi évidemment aux habitants, qui nous accompagnent, nous aident, nous soutiennent dans l'organisation du festival !

A noter dans votre agenda : la 22ème édition des Transes Cévenoles aura lieu les 20 et 21 juillet 2019 !

Cet agenda est élaboré à partir des informations que nous possédons en Mairie à la mi-septembre, il n'est donc pas forcément exhaustif.

Samedi 13 octobre, à 17h30, à la salle Ferrier, le « Rendez-vous » d'automne, dans le cadre du Jour de la Nuit, Serge Valentin proposera des *Contes à la bougie*, puis verre de l'amitié.

Mardi 16 octobre, à 10h30, au Digueudan, conférence-débat *Un sommeil de rêve ?*, animée par le docteur Denise Strubel. Organisé en partenariat avec Arcopred et la commune.

Du **lundi 22 au vendredi 26 octobre**, de 9h à 18h, au Digueudan, stage d'Arts du Cirque pour enfants, animé par Perrine Ball et organisé par l'association Om sweet Om.

Mardi 23 octobre, à partir de 14h, au Digueudan, après-midi récréative organisée par le Club de l'Amitié.

Mercredi 7 novembre, au Digueudan, après-midi récréative proposée par le Club de l'Amitié.

Dimanche 11 novembre, à 11h au Monument aux Morts, cérémonie de commémoration. Vin d'honneur au Digueudan.

Dimanche 11 novembre, à 16h 40, au Digueudan, loto de la Paroisse.

Samedi 17 novembre, à partir de 19h, au Digueudan, soirée caritative colombienne, organisée par l'association Les péquélets de Colombie.

Dimanche 18 novembre, à 17h, au Digueudan, loto de l'association La jeune Diane.

Dimanche 25 novembre, à 15h, au Digueudan, loto du Club de l'Amitié.

Dimanche 2 décembre, à 16h au Digueudan, loto de l'école Saint Joseph.

Mercredi 5 décembre, de 14h à 17h, au Digueudan, atelier cuisine « *Autour de Noël* » proposé par le Centre Social de Ganges, l'Agantic.

Vendredi 14 décembre, à 15h au Digueudan, goûter de Noël et fête des noces d'or, organisé par le Club de l'Amitié.

Dimanche 16 décembre, à 16h au Digueudan, loto de l'association Echanges Sumène-Quistinic.

Samedi 29 décembre, au Digueudan, loto de l'Etoile Sportive Sumène.

Lundi 31 décembre, en soirée, au Digueudan, réveil- lon de la Saint Sylvestre, organisé par le Comité des Fêtes.



LE JOUR DE LA NUIT

Le samedi 13 octobre sera « Le Jour de la Nuit », opération nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé.

Ce soir là, l'éclairage public du centre bourg sera réduit, pour que chacun goûte aux plaisirs de la nuit et des étoiles.

Ce sera notre « Rendez-vous » d'Automne et pour cet événement nous recevrons Serge Valentin, conteur du Vigan, pour des « Contes à la Bougie ». Rendez-vous place de l'Eglise à 18h, chacun, chacune venant avec une bougie ou une lanterne Petits et grands sont invités à venir écouter des contes merveilleux (les histoires ne sont pas faites pour endormir les enfants mais pour éveiller les grands !) tout en grignotant quelques châtaignes grillées au feu de bois et accompagnées du verre de l'amitié !

THÉÂTRE DE L'ALBARÈDE

SAISON 2018-2019

Signe de son dynamisme, le théâtre a ouvert ses portes sur une pièce sélectionnée au festival d'Avignon par le groupe-théâtre Ados de l'Agantic : *Une cosmonaute est un souci dans notre galaxie*, une histoire qui parle de la place assignée aux filles et aux garçons dans notre société, l'histoire d'une petite fille qui se sent libre d'assumer un choix différent.

La particularité de cette saison théâtrale, c'est de se composer principalement de spectacles étiquetés « Jeune Public ». C'est dans ce répertoire familial que l'équipe du théâtre, salariée et bénévole, a trouvé cette année les pépites à offrir au public, qu'il soit jeune ou adulte, habitué du théâtre ou nouveau venu.

En utilisant des techniques variées et mêlées (beatbox, marionnettes, transmission radio, cirque, danse, théâtre d'objets, théâtre classique, BD concert), les artistes invités posent des questions essentielles, sur des modes étonnants et émouvants.

La qualité artistique de ces œuvres, qui n'exclut ni la simplicité, ni l'humour, les inscrit d'emblée dans la liste historique des coups de cœur de l'Albarède.

Les tarifs modiques (de 6€ à 12€, et même gratuits pour certains spectacles), les horaires étudiés, doivent permettre à tous les curieux et les timides, qui n'ont jamais encore poussé la porte du théâtre, de se faire ce plaisir.

Assiettes et petits grignotages d'avant spectacle, proposés par les associations locales, les mettront dans la condition idéale !

Bons spectacles !

Programme de la saison disponible à l'Escale et sur le site <http://www.theatre-albarede.fr/>



État civil

Naissances : Gaspard LUCAS, né le 13 juin 2018

Maddy FABRIÉ, née le 20 juin 2018

Naël JACQUET BOURISVILLE, né le 21 juillet

Mariages : José KADJAK et Aïcha ATHMANI, le 28 juillet

Marc LOMAZZI et Valérie COLLET, le 28 juillet

Anthony AUGER et Agnès SCIROCCO, le 25 août

Tiffany LESPOIX et Fabrice LANGUILLAT,
le 08 septembre

Décès : Louis TREMOULET, le 25 mai

Alfred FESQUET, le 26 mai

Claude FRUIT, le 2 juin

Gilles FRANÇOIS, le 14 juin

Christian DELORYS, le 3 juillet

Jean-Paul BRUN, le 31 août

Francis SAURIN, le 10 septembre

Janine DE ROBERT DEBOUSQUET, née
VERGNES, le 16 septembre

NOTRE HISTOIRE

Comme annoncé dans le précédent bulletin municipal, le livre "Sumène à l'époque de la grande guerre 1912-1923" sera disponible à la salle du Diguédan au cours du verre de l'amitié qui suivra la cérémonie du centenaire du 11 novembre. Edité en peu d'exemplaires, seuls ceux qui l'auront commandé à la mairie avant le 30 octobre sont assurés d'en avoir un exemplaire. Il pourra y être récupéré à partir du 12 novembre.

Mais, que représente ce dessin ?

Réponse dans le prochain journal !

AGRICULTRICE

cherche 1000 m²
de terrain
avec eau
pour élevage
d'escargots





| Mairie de Sumène

04 67 81 30 05
Fax : 04 67 81 33 79
mairie-de-sumene@orange.fr
www.sumene.fr
Ouverture au public :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 17H30

| Numéros utiles

- L'ESCALE 04 67 81 32 73
escalasumene@orange.fr ; facebook.com/lescalesumene
- La Poste 04 67 81 30 57
- Trésor public (Le Vigan) 04 67 81 01 46
- Sous-préfecture 04 67 81 67 00
- Gendarmerie 17 ou 04 67 81 30 01
- Pompiers 18 ou 04 67 81 79 55
A partir d'un portable 112
- Samu 15
- Pharmacie Schoenig 04 67 81 35 60
- Médecins Dr Bonnel, Dr Pasquier 04 13 35 03 78
- Infirmiers J.P. Veit 04 67 81 34 64
M. Paul 06 21 58 15 16
M. Gervais 04 67 81 48 34
- Kinésithérapeutes
L. Espig et A. Lapierre 04 67 81 34 85
J.P. Abric 04 67 71 22 80
- Ostéopathe L. Espig 06 49 34 31 70
- Assistante sociale 04 66 77 09 10
M^{me} Dauriac sur RDV le jeudi matin
- Maison de retraite 04 67 81 30 86
- Allo Meteo 08 92 68 02 30
- Fax - Photocopies : Tabac Presse 04 99 52 94 63
- Conciliateur de Justice 06 48 16 13 87
conciliateur.ndlr@orange.fr
- Correspondante Midi Libre Marie-Pierre Lezé 06 41 16 49 71
- Taxi Brignolo 04 67 82 82 05

| Point Web gratuit

A L'ESCALE (ancienne mairie)

| Permanences & rendez-vous

Permanence du maire : Jérôme Morali
le mardi de 14h à 18h sur rendez-vous
Permanence des adjoints sur rendez-vous

- 1^{re} Adjointe : Pascale Castanier
Présidente Commission
Economie-Finances
- Adjoint : Richard Leprovost
Président Commission
Communication-Démocratie locale
- Adjointe : Isabelle Boisson
Présidente Commission Vie sociale
- Adjoint : Gilbert Laurans
Président Commission
Urbanisme-Environnement
- Adjointe : Tania Mercereau
Présidente Commission
Culture-Sport-Tourisme

Nous vous remercions de préciser
l'objet du RDV afin de répondre
au mieux à votre demande.

• Conseillers départementaux

Secrétariat : 04 66 76 78 09
Martin Delord : martin.delord@gard.fr
Hélène Meunier : helene.meunier@gard.fr

DIRECTION DE LA PUBLICATION ET DE
LA RÉDACTION : PASCALE CASTANIER
ET ISABELLE BOISSON

COORDINATION, CONCEPTION, ILLUSTRATION,
RÉALISATION : ISABELLE COLLUMEAU
CRÉDITS PHOTO : P. CASTANIER, I. BOISSON,
IC, LES ASSOCIATIONS...

IMPRESSION : WILLIAM-AGR@ORANGE.FR
IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ
TIRAGE : 1000 EXEMPLAIRES
DÉPÔT LÉGAL OCTOBRE 2018

| Prochain numéro

Particuliers, associations,
pour une publication dans le prochain
numéro : envoyez vos textes et photos
à « journalsumene@gmail.com »
ou déposez-les en mairie
avant le 20 janvier 2019.

Les fichiers en PDF ne sont pas
exploitables pour la mise en page,
merci de nous faire parvenir
les textes au format .doc, .txt ou .odt
et les images au format .jpg